



# AIR LIQUIDE ET SON PLAN DE VIGILANCE

---

*Mars 2022*



# AIR LIQUIDE ET SON PLAN DE VIGILANCE

*Mars 2022*



## LE GROUPE AIR LIQUIDE

Page 03



## LE PLAN DE VIGILANCE INTRODUCTION

Page 11



## CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Page 14



## DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

Page 17



## SANTÉ ET SÉCURITÉ / SÛRETÉ

Page 29



## ENVIRONNEMENT

Page 38



## FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Page 52



## MÉCANISME D'ALERTE

Page 58

Le Plan de Vigilance d'Air Liquide est publié dans le [Document d'Enregistrement Universel 2021](#). Il est communiqué dans ce document, à titre d'information, avec l'ajout de la présentation du Groupe et de ses activités, ainsi que des photos ou illustrations graphiques.

## LE GROUPE AIR LIQUIDE : SON PROFIL, SES ACTIVITÉS

Air Liquide, un leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé, construit son leadership depuis 1902.

Le Groupe a l'ambition d'être un leader de son industrie et de la santé, d'être performant sur le long terme et de contribuer à un monde plus durable.



### ÊTRE UN LEADER

de son industrie  
et de la santé

Le Groupe vise à générer une croissance supérieure à celle de son marché en excellant en matière d'expérience client. Cela passe en priorité par la sécurité et la fiabilité des opérations.

Être un leader signifie aussi **agir en pionnier et innover continuellement**, notamment dans les trois domaines majeurs que sont la transition énergétique et le climat, l'évolution du monde de la santé et le digital. Cette innovation contribue à l'excellence opérationnelle, conduit au développement de nouvelles technologies, de nouvelles expertises et permet d'ouvrir de nouveaux marchés, par exemple celui de l'hydrogène énergie.

### ÊTRE PERFORMANT

sur le long terme

Depuis plus de 30 ans, Air Liquide affiche **des performances solides** dans une perspective de croissance à long terme.

Cette performance relève à la fois de la nature du marché des gaz industriels, qui croît régulièrement, des investissements et de la résilience du modèle d'affaires d'Air Liquide.

### CONTRIBUER

à un monde plus durable

Le 23 mars 2021, Air Liquide a organisé une journée du développement durable durant laquelle il a été le premier grand acteur des gaz industriels à s'engager à atteindre la neutralité carbone en 2050. Le Groupe a présenté aux marchés financiers sa stratégie et ses objectifs environnementaux, sociaux et sociétaux à moyen et long termes.

La performance d'Air Liquide et son engagement en matière de développement durable sont indissociables et au cœur de la stratégie de croissance du Groupe. **Cet engagement est essentiel pour la motivation des équipes**, la confiance de l'ensemble des parties prenantes ainsi que pour la performance à long terme et la pérennité de l'Entreprise.

Les activités du Groupe se déploient de manière à contribuer aux grands enjeux environnementaux et sociétaux, en apportant des solutions dans le domaine de l'industrie, des transports et de la santé. Les solutions à ces enjeux (notamment ceux du climat et de la qualité de l'air) sont des facteurs de croissance pour Air Liquide. Les risques associés à ces domaines sont également pris en compte dans la démarche de prévention des risques du Groupe ainsi que pour répondre aux différentes réglementations dans le Plan de Vigilance ou la Déclaration de performance extra-financière.

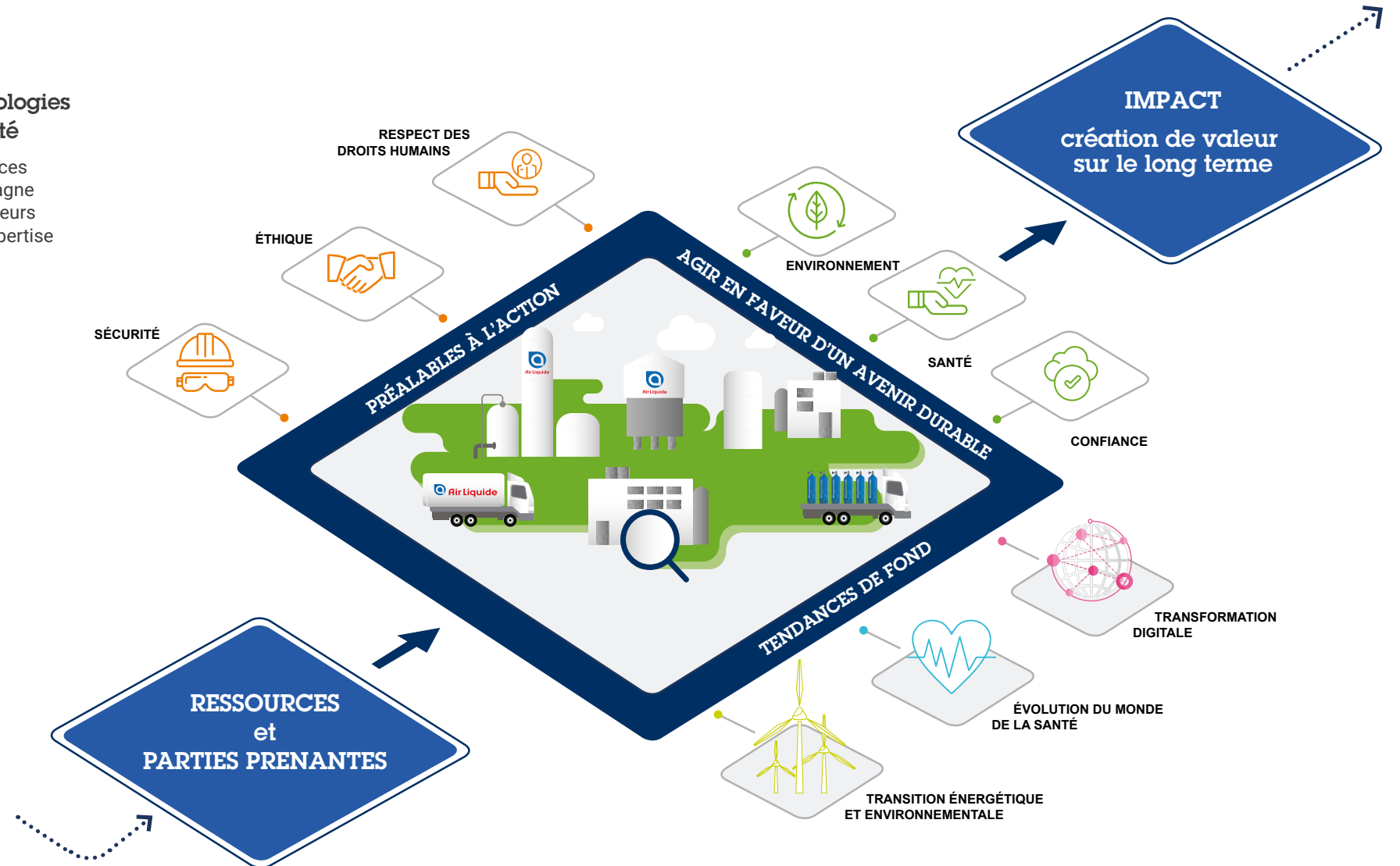
## DESCRIPTION DU MODÈLE D'AFFAIRES

### MÉTIER D'AIR LIQUIDE : gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé

Leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé, le Groupe accompagne le développement de la quasi-totalité des secteurs de l'économie en s'appuyant sur sa grande expertise scientifique et technique.

Son offre comprend :

- **PRODUCTION ET VALORISATION** des molécules
- **INTÉGRATION ET COMMERCIALISATION** des technologies propriétaires
- **FOURNITURE DE SERVICES** associés et de solutions digitales





## I DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Les activités du Groupe sont organisées de la manière suivante : Gaz & Services, Ingénierie & Construction, Marchés Globaux & Technologies, et sont au service d'un seul métier, celui des gaz industriels.



Les quatre branches qui constituent les activités Gaz & Services sont étroitement liées par une logique industrielle forte qui privilégie la proximité. Le schéma en page 8 illustre la mutualisation des actifs de production ou de distribution entre les différentes branches pour une zone géographique donnée. Ce maillage industriel efficace et sa proximité avec ses clients permettent à Air Liquide :

**d'accroître**  
sa fiabilité



**d'optimiser**  
sa consommation  
énergétique,  
ses coûts et  
ses flux logistiques



**d'anticiper**  
les besoins  
de ses clients



**de comprendre**  
les évolutions  
des marchés



**de proposer**  
des solutions  
innovantes



Les synergies dont bénéficient l'ensemble des activités du Groupe ne se limitent pas à la dimension industrielle, mais englobent également l'expertise scientifique et technologique, la démarche innovation ainsi que les ressources humaines et la gestion financière.

Ainsi, la forte intégration des différentes branches d'activité mondiale permet au Groupe de créer des synergies, de se renforcer et de croître tout en créant de la valeur sur le long terme.

Les Gaz & Services sont composés de quatre branches d'activité mondiale pour mieux accompagner les évolutions et répondre à la demande des différents marchés : Grande Industrie, Industriel Marchand, Santé et Électronique.



### LA GRANDE INDUSTRIE

fournit des gaz industriels en exploitant des unités de production de grande taille. Elle approvisionne aussi les autres branches d'activité du Groupe, en leur fournissant les gaz qui sont ensuite conditionnés et livrés à leurs clients respectifs.

### L'INDUSTRIEL MARCHAND

fournit une gamme variée de gaz, d'équipements d'application et de services associés. Elle sert les industries et les professionnels avec des volumes plus petits que les clients Grande Industrie. Le gaz peut être distribué en vrac, sous forme liquide, ou en bouteilles, sous forme gazeuse, pour les plus petites quantités. Enfin, de petites unités de production peuvent être installées localement pour les clients avec des besoins en gaz plus importants, ou pour des géographies isolées.

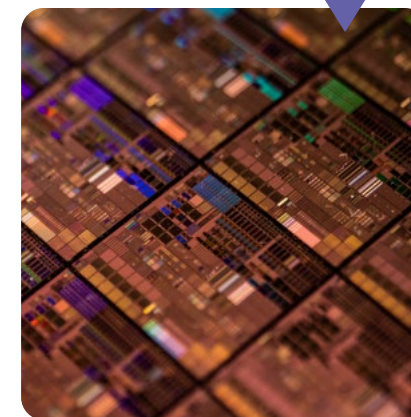


### LA SANTÉ

fournit des gaz médicaux, des équipements ainsi que des services aux hôpitaux, et aux autres lieux de soins, mais aussi directement à domicile, chez les patients. Elle produit et distribue également des ingrédients de spécialité pour la santé destinés aux marchés de la cosmétique, de la pharmacie, des vaccins et de la nutrition.

### L'ÉLECTRONIQUE

fournit des gaz, des matériaux (molécules complexes) intervenant au cœur des processus de fabrication, et des services utilisés essentiellement pour la production des semi-conducteurs mais aussi des écrans plats et des panneaux photovoltaïques.



La fourniture de gaz implique une production locale afin de limiter les coûts de transport. Les unités de production de gaz du groupe Air Liquide sont donc réparties dans toutes les régions du monde et peuvent approvisionner de nombreux types de clients et d'industries, selon les volumes et les services requis. Air Liquide est organisé autour d'une base, à Paris, et de quatre pôles : Amériques, Europe, Asie-Pacifique, et Moyen-Orient et Afrique. Ces pôles s'appuient sur les compétences et la présence du Groupe dans ces zones géographiques.



L'activité Ingénierie & Construction confère au Groupe un réel avantage compétitif lui permettant à la fois de proposer des solutions complètes à ses clients et de s'engager pour ses besoins propres dans un processus continu d'amélioration des procédés industriels, de réduction des coûts des actifs industriels et de l'empreinte environnementale.

L'activité mondiale Marchés Globaux & Technologies s'appuie sur des technologies propriétaires de rupture qui permettent d'ouvrir de nouveaux marchés deep tech <sup>(1)</sup> et d'imaginer de nouveaux modèles d'affaires dans les domaines de la mobilité bas carbone et de la transition énergétique, avec une approche d'économie circulaire.

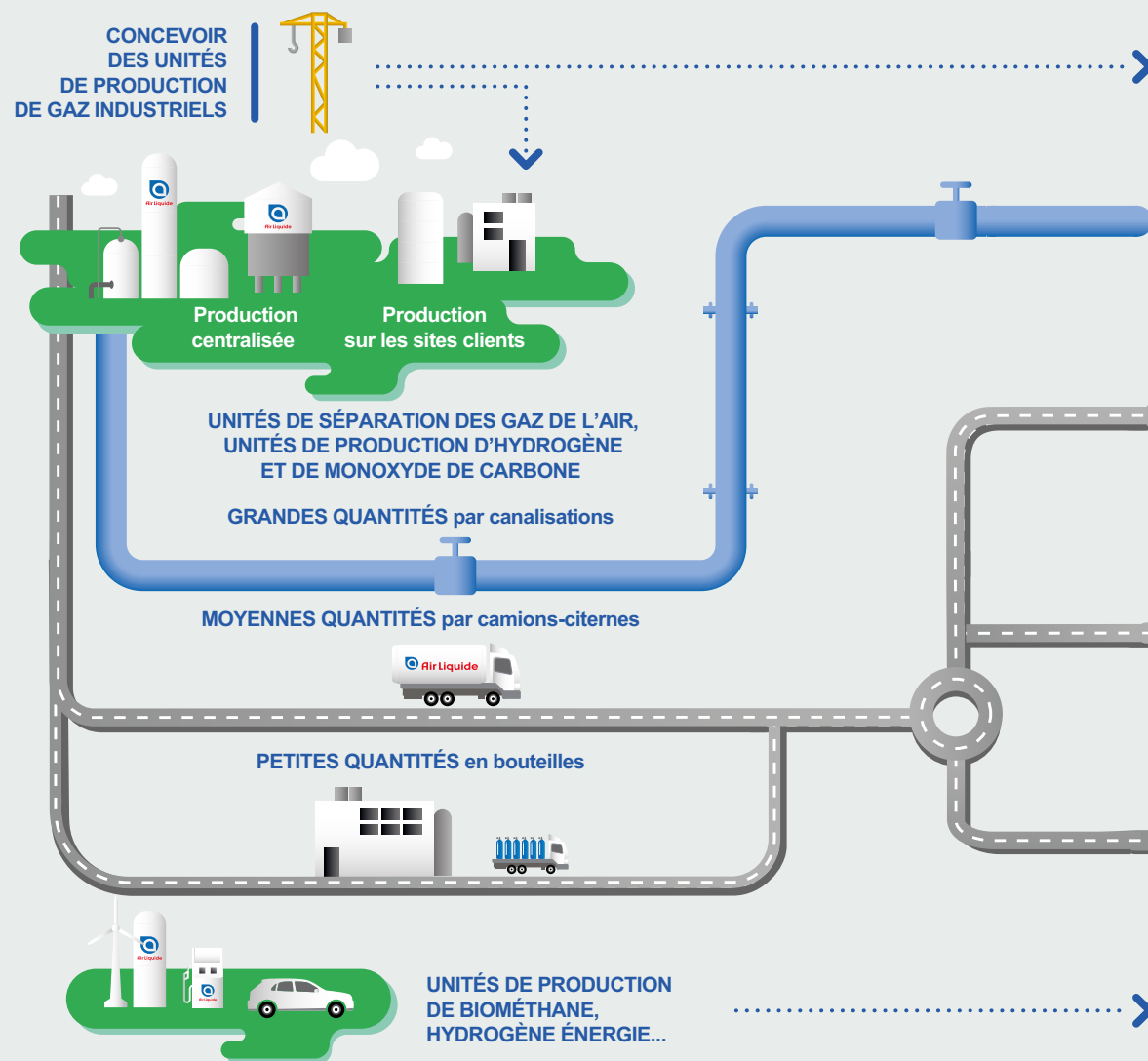


Les ventes d'hydrogène, dont la production est très majoritairement assurée par l'activité Grande Industrie, représentent aujourd'hui plus de 2 milliards d'euros. L'hydrogène offre un formidable potentiel de croissance en tant que solution bas carbone compétitive pour de nombreuses applications dans les secteurs de l'industrie et de la mobilité. Le Groupe entend être un acteur clé de l'hydrogène grâce à ses actifs, ses technologies, son expertise et son positionnement stratégique construits depuis plus de 50 ans.

Sur ces nouveaux marchés hydrogène, le Groupe maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur pour l'industrie et la mobilité. Ainsi, le Groupe investit dans de nouvelles technologies pour produire et distribuer de l'hydrogène bas carbone à grande échelle de manière compétitive, fiable et sûre, telles que l'électrolyse, le captage du CO<sub>2</sub> et la liquéfaction de l'hydrogène.

(1) Technologies de rupture fondées sur des avancées scientifiques de nature à changer les modes de conception et de production.

**LE MODÈLE  
AIR LIQUIDE ET  
SES ACTIVITÉS**



**INGÉNÉRIERIE & CONSTRUCTION**

CLIENTS TIERS

**GRANDE INDUSTRIE**

- CHIMIE
- RAFFINAGE & ÉNERGIE
- MÉTAUX

**INDUSTRIEL MARCHAND**

- MATÉRIAUX & ÉNERGIE
- AUTOMOBILE & FABRICATION
- ALIMENTAIRE & PHARMACIE
- TECHNOLOGIE & RECHERCHE
- ENTREPRENEURS & DISTRIBUTEURS

**SANTÉ**

- HÔPITAUX
- SANTÉ À DOMICILE
- INGRÉDIENTS DE SPÉCIALITÉ

**ÉLECTRONIQUE**

- SEMI-CONDUCTEURS
- ÉCRANS PLATS
- PHOTOVOLTAÏQUE

**MARCHÉS GLOBAUX & TECHNOLOGIES**

- TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- DEEP TECH



## UNE GRANDE DIVERSITÉ DE MARCHÉS ET UN MODÈLE ÉCONOMIQUE SOLIDE

### Éléments clés par branche d'activité



#### GRANDE INDUSTRIE

**30 %**  
des revenus du Groupe

**6 978** millions d'euros

Intensité capitalistique élevée

Clients dans la métallurgie, la chimie, le raffinage et l'énergie

Stratégie de bassins industriels et réseaux de canalisations

Contrats longue durée (15 ans), volumes minimaux garantis par des clauses d'achat ferme (take-or-pay) et indexation des prix sur les coûts, notamment le coût de l'énergie

Synergies avec les autres branches d'activité



#### INDUSTRIEL MARCHAND

**40 %**  
des revenus du Groupe

**9 487** millions d'euros

Solutions technologiques adaptées aux métiers des clients

Plus de 2 millions de clients

Importance de la logistique

Diversité d'applications et de marchés finaux



#### SANTÉ

**16 %**  
des revenus du Groupe

**3 706** millions d'euros

Gaz, équipements et services à domicile, en hôpital, et cabinets médicaux

1,8 million de patients

Densité géographique

Gestion s'appuyant sur le suivi des patients à distance et des systèmes d'information sophistiqués



#### ÉLECTRONIQUE

**9 %**  
des revenus du Groupe

**2 096** millions d'euros

Solutions technologiques avec des gaz ultra-purs et des matériaux avancés

Contrats longue durée pour les gaz vecteurs, volumes minimaux garantis par des clauses d'achat ferme (take-or-pay) et indexation sur le coût de l'énergie

Part importante de l'activité en Asie



#### INGÉNIERIE & CONSTRUCTION

**2 %** des revenus du Groupe

**387** millions d'euros de ventes aux clients tiers

Conception et construction d'usines et d'équipements pour les besoins du Groupe et de clients tiers



#### MARCHÉS GLOBAUX & TECHNOLOGIES

**3 %** des revenus du Groupe

**681** millions d'euros

Développement et fourniture de solutions technologiques pour accompagner le développement des marchés de la transition énergétique et de la deep tech

## CHIFFRES CLÉS



> 400

grandes unités de séparation de gaz de l'air

> 50

unités de production d'hydrogène et/ou de monoxyde de carbone

19

unités de cogénération

765

millions de kilomètres parcourus (activités Industriel Marchand et Santé)



Présent dans

75

PAYS



66 400

COLLABORATEURS

qui servent



+ de 3,8

MILLIONS DE CLIENTS ET DE PATIENTS



23 335

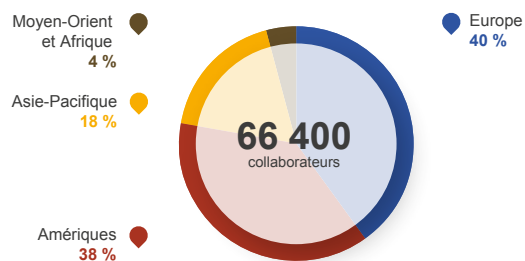
MILLIONS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES



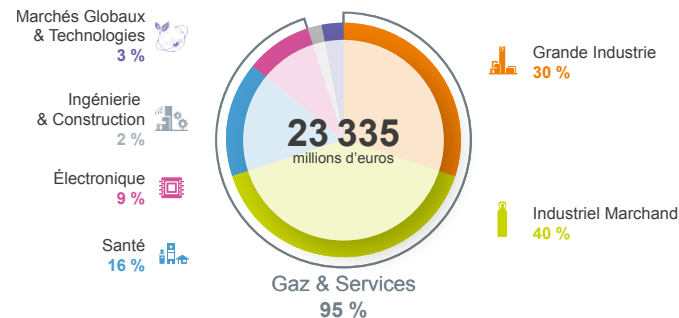
> 40 %

DES VENTES sont liées à des solutions pour protéger la vie et l'environnement

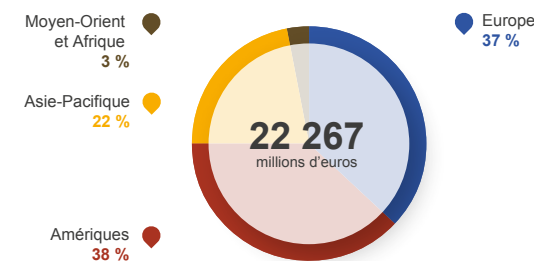
RÉPARTITION DES EFFECTIFS 2021 du Groupe par géographie



CHIFFRE D'AFFAIRES 2021 du Groupe par activité



CHIFFRE D'AFFAIRES 2021 GAZ & SERVICES par géographie



## INTRODUCTION

### CONTEXTE DE LA LOI

La loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (« loi sur le Devoir de vigilance ») a introduit, à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, l'obligation, pour les sociétés mères de groupes employant plus de 5 000 salariés en France ou 10 000 salariés en France et à l'étranger, d'établir et de mettre en œuvre de manière effective un Plan de Vigilance. Ce Plan doit comporter « les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement » pouvant résulter des activités du Groupe et de ses filiales, et de celles des fournisseurs ou sous-traitants avec lesquels Air Liquide entretient une relation commerciale établie. Cette obligation s'articule autour de cinq mesures :

- une cartographie des risques (identification, analyse, hiérarchisation) ;
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des fournisseurs ou sous-traitants ;
- des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques ;
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Air Liquide répond aux exigences de la loi sur le Devoir de vigilance en établissant un Plan de Vigilance dont le contenu est présenté ci-dessous. Il expose les différentes démarches engagées pour chaque enjeu : les droits humains et les libertés fondamentales (chapitre 2), la santé et la sécurité des personnes (chapitre 3), et l'environnement (chapitre 4). La gestion des fournisseurs et sous-traitants faisant l'objet de mesures spécifiques, les risques, les procédures et les actions mises en œuvre dans ce cadre sont abordés dans le chapitre 5. Deux mesures, la cartographie des risques (chapitre 1) et l'établissement d'un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements (chapitre 6), s'appliquent de manière transversale aux trois enjeux et sont présentées indépendamment pour faciliter leur lecture. Le compte-rendu de mise en œuvre effective pour l'année 2021 est intégré dans le Plan de Vigilance, notamment au travers d'illustrations opérationnelles et d'indicateurs de suivi.



**Le présent Plan de Vigilance s'applique à L'Air Liquide S.A. et à l'ensemble des filiales du Groupe.**

## PILOTAGE ET GOUVERNANCE DU DEVOIR DE VIGILANCE



Dans le prolongement de l'engagement du Groupe sur les sujets relatifs au devoir de vigilance, la Direction Générale a décidé de créer en 2020 au sein de la Direction du Contrôle Général et Conformité, une responsabilité dédiée pour renforcer la coordination de ces sujets. Aujourd'hui, deux personnes encadrent la mise en œuvre de la démarche de vigilance d'Air Liquide. Leurs responsabilités consistent notamment à coordonner la structure et le contenu du Plan de Vigilance pour mieux répondre aux attentes des parties prenantes du Groupe et à émettre des recommandations aux différentes Directions impliquées. Les avancées sont régulièrement suivies par la Direction Générale.

Les Directions des Achats, du Contrôle Général et Conformité (comprenant notamment l'Éthique, la Gestion des Risques, la Sûreté Numérique et le Devoir de Vigilance), du Développement Durable, Juridique, des Ressources Humaines et du Système Industriel et Sécurité ont participé au suivi des actions et à la rédaction du présent Plan de Vigilance.

Les fonctions responsables des enjeux du devoir de vigilance (Ex. : Ressources Humaines, Système Industriel et Sécurité, Achats) disposent de leurs propres organes internes de pilotage, comprenant des représentants opérationnels. Ces instances se réunissent régulièrement afin de suivre les actions mises en œuvre et la performance au travers d'indicateurs.

L'avancée du Plan de Vigilance est suivie par le Comité Éthique et Conformité, qui a élargi son périmètre en juin 2020 et intègre désormais le devoir de vigilance. Il réunit les Directions du Contrôle Général et Conformité, du Développement Durable, Juridique, des Ressources Humaines, ainsi qu'un représentant des fonctions opérationnelles membre du Comité Exécutif du Groupe, et se tient au minimum deux fois par an et plus souvent en cas de besoin. En 2021, il a poursuivi la revue de l'avancement de la mission relative au devoir de vigilance.

Le Comité environnement et société est l'un des Comités spécialisés du Conseil d'Administration dédié aux sujets de responsabilité sociétale et environnementale. Créé en 2017, il est composé de trois membres et se réunit au moins trois fois par an. En 2021, il a poursuivi la supervision du déploiement du Plan de Vigilance lors de deux sessions.

## CADRE DE RÉFÉRENCE

Air Liquide adhère aux plus hauts standards et ambitions dans la conduite de ses activités notamment en matière de sécurité, d'éthique et de respect des droits humains, des droits sociaux et de l'environnement. Cet engagement est rappelé dans la déclaration générale des Principes d'action adoptés en 2006 et révisés en 2016. Ces Principes sont diffusés à tous les collaborateurs et sont disponibles sur le [site Internet du Groupe](#). Air Liquide s'engage notamment envers ses clients et ses patients, ses Actionnaires, ses collaborateurs, les communautés locales, ses fournisseurs et ses partenaires. Le Groupe s'engage également pour la protection de l'environnement et pour un développement durable.

Afin de compléter ces Principes d'action, le Groupe s'est également doté d'un Code de conduite, dont une mise à jour réalisée en 2021 sera déployée dans les filiales du Groupe en 2022. Ce Code de conduite est disponible sur le [site Internet d'Air Liquide](#). Les grandes orientations du Code sont couvertes dans les trois chapitres suivants :

- « **Agir avec attention** », qui traite des thématiques de la protection des personnes et des biens ;
- « **Agir avec intégrité et transparence** », qui illustre notamment les comportements attendus en matière de prévention de la corruption, de respect des règles de concurrence loyale et de transparence de l'information communiquée au public ;
- « **Agir de manière responsable** », où sont décrits les engagements du Groupe et de ses collaborateurs en matière de protection de l'environnement et des droits humains ainsi que la contribution à la communauté.

Ce Code propose aux salariés un cadre de réflexion et des outils pour adopter les comportements attendus. Le dispositif de signalement est également présenté de manière pédagogique et rappelle l'ensemble des protections accordées aux lanceurs d'alerte (chapitre 6).

## INITIATIVES EN FAVEUR DU DEVOIR DE VIGILANCE

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, conjuguant performance économique et développement durable, Air Liquide a annoncé, le 23 mars 2021, des objectifs renforcés de développement durable pour AGIR en faveur d'un avenir durable. Le Groupe a pour ambition de faire une réelle différence avec un plan structuré autour de trois axes :

- **AGIR pour une société bas carbone ;**
- **AGIR pour la santé ;**
- **AGIR en confiance,** en s'engageant auprès des collaborateurs et en s'inscrivant dans les meilleures pratiques de gouvernance.

Certains de ces engagements participent à la prévention et à l'atténuation des risques identifiés dans la cartographie (chapitre 1) et sont plus amplement décrits dans le présent Plan de Vigilance (notamment dans les paragraphes 2.3 et 4.3).

Air Liquide adhère à plusieurs initiatives concourant aux enjeux du devoir de vigilance. Le Groupe est signataire depuis 2014 du Pacte mondial des Nations Unies ([UN Global Compact](#)) et s'est engagé à intégrer durablement les dix principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption dans la stratégie et les opérations du Groupe. Au sein du réseau national Global Compact France, le Groupe participe au groupe de travail « Droits Humains », permettant à ses membres, de toutes tailles et de tout secteur, de partager expériences et expertise autour de la maîtrise des risques en matière de droits humains.

Air Liquide est également signataire de la Charte mondiale Responsible Care®, une initiative de l'International Council of Chemical Associations ([ICCA](#)) ayant pour objectif d'améliorer les performances globales de l'industrie chimique en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.

Par ailleurs, le Groupe a rejoint l'association Entreprises pour les droits de l'homme ([EDH](#)) en mai 2021. Cette association multisectorielle regroupe 24 entreprises internationales et a pour vocation d'être un lieu de réflexion et d'échange de bonnes pratiques pour une meilleure compréhension et intégration des sujets relatifs aux droits humains et au devoir de vigilance dans l'entreprise.

Air Liquide prend également part à plusieurs initiatives, telles que des associations ou groupes de travail, portant sur un enjeu spécifique contribuant au devoir de vigilance. À titre d'illustration, le Groupe est membre de l'Observatoire des Achats Responsables ([ObsAR](#)) ou encore de l'association Entreprises pour l'Environnement ([EpE](#)), dont il préside la commission Changement Climatique.

Enfin, Air Liquide contribue par ses activités, son engagement et ses actions environnementales et sociales à certains Objectifs de Développement Durable (ODD) que l'Organisation des Nations Unies a mis en place pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous à horizon 2030. Pour illustrer la contribution du Groupe, les actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves, décrites aux paragraphes 2.3, 3.3 et 4.3, sont associées aux ODD correspondants.



**OBJECTIFS  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

# 1

## CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Méthodologie d'évaluation  
pour les activités du Groupe

Depuis 2018, une évaluation  
des risques qui répondent  
au devoir de vigilance

- > 1.1. Méthodologie d'évaluation et synthèse pour l'année 2021
- > 1.2. Évolution de l'approche méthodologique de cartographie des risques

## 1.1. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION ET SYNTHÈSE POUR L'ANNÉE 2021

# 2018 — 2021

Depuis 2018, Air Liquide évalue les risques qui répondent au devoir de vigilance. La démarche d'identification des risques est réalisée régulièrement en prenant en compte les spécificités locales et les sujets émergents. Les risques ainsi que le niveau de maturité de leur gestion sont d'abord évalués par les groupes de pays (clusters) selon le double critère du dommage potentiel et de la probabilité d'occurrence. La synthèse de cette évaluation est revue au niveau du Groupe avec l'aide d'experts, notamment sur les sujets de la sécurité, de la sûreté, du climat et de la gestion de l'eau et est ensuite présentée au Comité des risques du Groupe.

En 2021, le résultat de la cartographie des risques qui répondent au devoir de vigilance comporte des changements reflétant :

- une meilleure décomposition des risques associés à chaque enjeu ;
- l'intégration de risques, apparus comme saillants dans les activités d'Air Liquide, tels que les risques liés à la couverture sociale ou à la protection des données à caractère personnel.

La synthèse de cette cartographie comprend les risques suivants :

### ► ENJEUX DU DEVOIR DE VIGILANCE

**DROITS HUMAINS  
ET LIBERTÉS  
FONDAMENTALES**



**SANTÉ  
ET SÉCURITÉ  
DES PERSONNES**



**ENVIRONNEMENT**



### ► RISQUES ASSOCIÉS

- Dialogue social**
- Discrimination**
- Bien-être au travail**
- Couverture sociale**
- Protection des données à caractère personnel**

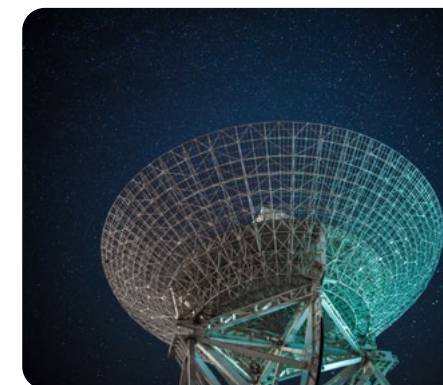
- Sécurité des collaborateurs**  
*pour les protéger des accidents du travail*
- Sécurité des procédés industriels**
- Sécurité sur la route**
- Sécurité des produits**
- Sûreté des personnes**  
*pour les protéger contre les menaces externes, notamment la malveillance*

- Climat**  
*émissions de gaz à effet de serre, impact physique*
- Gestion de l'eau**  
*prélèvement et utilisation, qualité*

Le détail des risques par enjeu est décrit aux paragraphes 2.1, 3.1 et 4.1.

## I 1.2. ÉVOLUTION DE L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE CARTOGRAPHIE DES RISQUES

La méthodologie de cartographie des risques a bénéficié d'une évolution à partir du second semestre 2021 afin d'affiner la détermination des risques saillants concernant le devoir de vigilance. Cette approche repose sur celle préconisée par les standards internationaux tels que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et le guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises.



1

**LA PREMIÈRE ÉTAPE** consiste en l'identification d'un univers de risques que les activités d'Air Liquide pourraient causer aux personnes et à l'environnement. Des scénarios de risques ont été déterminés pour chaque enjeu du devoir de vigilance, notamment sur la base des droits humains internationalement reconnus. En matière de droits humains, de libertés fondamentales, de santé et de sécurité des personnes, l'identification tient compte des différentes catégories d'individus pouvant être affectés : les collaborateurs d'Air Liquide et les personnels extérieurs présents sur ses sites, les communautés locales, les clients et leurs collaborateurs, les patients, les utilisateurs finaux, les Actionnaires et d'autres tiers. Les fonctions responsables des enjeux du devoir de vigilance ont contribué à l'élaboration de cet univers de risques.

2

**LA SECONDE ÉTAPE** consiste en l'analyse et la hiérarchisation des risques afin de déterminer les plus saillants, c'est-à-dire les impacts négatifs potentiels les plus sévères, que les activités d'Air Liquide pourraient causer aux personnes et à l'environnement. Cette évaluation est conduite en prenant en compte deux dimensions : les activités d'Air Liquide et les pays dans lesquels le Groupe opère. Le caractère saillant des risques est évalué sur la base de deux critères :

- la sévérité en déterminant les impacts qui seraient les plus importants en termes de gravité, d'étendue et d'irrémediabilité ;
- la probabilité en appréciant l'éventualité de réalisation du risque.

Cette évaluation est complétée par une veille permettant d'identifier les pays et les enjeux d'intérêt pour les parties prenantes externes.

À la fin de l'année 2021, un test de cette approche de cartographie des risques a débuté avec la branche d'activité Électronique. Les premiers résultats permettront de déterminer la pertinence de la méthodologie et de la réviser si nécessaire avant un déploiement dans les autres activités.



# 2

## DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

Air Liquide respecte et promeut les droits humains dans le cadre de ses activités dans le monde entier

- > 2.1. Cartographie des risques
- > 2.2. Procédures d'évaluation régulière
- > 2.3. Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves
- > 2.4. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

Air Liquide respecte et promeut les droits humains dans le cadre de ses activités dans le monde entier. Le Groupe est convaincu que tous les individus doivent être traités avec respect et dignité et que les entreprises doivent jouer un rôle dans la protection de ces droits fondamentaux. Air Liquide partage les principes inscrits dans la Charte internationale des droits de l'Homme, la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux droits de l'Homme et aux entreprises ainsi que ceux émis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. Ils promeuvent une conduite éthique et responsable des entreprises dans leurs activités et leurs relations professionnelles, notamment dans le domaine des droits humains, en encourageant la mise en œuvre de procédures de diligence raisonnable.



## 2.1. CARTOGRAPHIE DES RISQUES

### Risques liés au dialogue social

Air Liquide participe au développement économique et social dans les 75 pays où il opère par ses activités techniques, industrielles, médicales et économiques. Ainsi, Air Liquide identifie les lois et les règlements applicables, notamment en ce qui concerne les conditions de travail et la liberté syndicale.

### Risques liés au bien-être au travail

L'environnement de travail se caractérise par une évolution accélérée de la société et de l'économie avec la numérisation, le développement rapide des technologies et les nouveaux modèles des entreprises. Une charge de travail intense peut créer des risques psychosociaux tels que le stress, un déséquilibre entre vie professionnelle et vie privée et ainsi affecter le bien-être, la santé et le niveau d'engagement des collaborateurs du Groupe.

### Risques liés à la protection des données à caractère personnel (DCP)

Les données à caractère personnel peuvent être utilisées de manière malhonnête afin de porter atteinte à la vie privée, aux droits et aux biens des personnes ou de servir à des fins de discrimination. Les personnes les plus susceptibles d'être exposées à ces risques dans le cadre des activités d'Air Liquide sont les 1,8 million de patients à domicile traités par Air Liquide, les plus de 500 000 Actionnaires individuels et les 66 400 collaborateurs du Groupe.

### Risques liés à la discrimination

Air Liquide exerce des activités à fort contenu technologique dans un grand nombre de pays de cultures différentes. Des enjeux liés à des discriminations portant notamment sur la mixité (disparités femmes-hommes, en particulier dans les métiers techniques ou d'expertise), le handicap, l'origine, la religion ou l'âge pourraient affecter les collaborateurs du Groupe ou de ses partenaires.

### Risques liés à la couverture sociale

Si l'ensemble des collaborateurs d'Air Liquide disposent d'une couverture sociale conforme aux réglementations locales, des disparités entre les pays créent potentiellement des situations inéquitables au sein du Groupe. De plus, les standards locaux peuvent, dans certains cas, ne pas être suffisants pour offrir une protection sociale adéquate et juste aux collaborateurs.

## 2.2. PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE

### Risques liés au dialogue social

Un des axes de la stratégie Ressources Humaines consiste à renforcer l'engagement et l'employabilité des collaborateurs afin d'améliorer les performances. Pour y parvenir, les relations avec les partenaires sociaux sont cruciales. Elles permettent la mise en place d'un environnement de travail de qualité. Au regard des réglementations, de la situation et des besoins locaux, chaque entité du Groupe définit, en accord avec les instances représentatives des collaborateurs, lorsqu'elles existent, **l'organisation du travail** qui favorisera l'engagement et la performance. Chaque année, la part de collaborateurs ayant accès à une structure de dialogue avec la Direction est reportée par les entités. Les structures de dialogue formelles (Ex. : instances représentatives des collaborateurs), les structures informelles équivalentes, ou d'autres formes de dialogue direct avec la Direction de l'entité sont prises en compte dans cette évaluation.



### Risques liés à la discrimination

Un des axes de la stratégie Ressources Humaines consiste à construire une organisation inclusive et collaborative pouvant relever les défis d'un monde en perpétuelle évolution.

Pour évaluer et gérer les risques liés aux discriminations, Air Liquide a, par le passé, mis en œuvre une politique concentrée sur quatre piliers : l'âge, le genre, le handicap et les nationalités. Pour recouvrir les nombreuses formes de diversité et promouvoir une culture plus inclusive, Air Liquide fait évoluer sa politique en s'attachant à **lutter contre toute forme de discrimination**.

La diversité, source de dynamisme, de créativité et de performance, est une priorité de la stratégie et de la politique Ressources Humaines du Groupe. Elle est ancrée dans l'organisation, aussi bien par ses métiers que par ses collaborateurs, et elle nourrit la performance d'Air Liquide sur le long terme. Définie au niveau du Groupe, cette politique se décline ensuite plus localement dans ses filiales.

Au niveau du Groupe, les objectifs sont d'améliorer la diversité de la population managériale pour valoriser les nombreuses cultures dont Air Liquide est constitué et de renforcer l'équilibre entre les femmes et les hommes. À cet égard, des objectifs de mixité chiffrés pour le Groupe ont été définis. Un état des lieux a été réalisé par les entités locales pour définir un objectif au niveau des groupes de pays (clusters) et ainsi contribuer à l'objectif global.

Au niveau des entités, l'objectif est d'avoir des équipes constituées de collaborateurs représentatifs du pays dans lequel ils travaillent. Ainsi, chaque entité est responsable de la mise en œuvre de plans d'actions spécifiques au pays et à son cadre juridique concernant les différentes formes de diversité (couleur de peau, handicap, origine ethnique, religion, orientation sexuelle, etc.).

### Risques liés au bien-être au travail

Air Liquide a lancé un programme de **mesure et de suivi de l'engagement**, MyVoice. Il vise à apprécier et améliorer l'expérience et le bien-être des collaborateurs dans le Groupe. Il s'appuie sur un concept simple : écouter, comprendre et agir. Depuis le lancement de l'initiative en Asie-Pacifique en 2019, les retours d'expérience des collaborateurs sont recueillis chaque année dans l'ensemble du Groupe pour mieux comprendre leurs besoins et leurs attentes, identifier et déployer des actions appropriées et ainsi améliorer significativement leur engagement.

Un court questionnaire couvrant une vingtaine de points est envoyé à tous les collaborateurs avec la possibilité de laisser des commentaires. Les questions portent, entre autres, sur la sécurité, l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, l'évolution de carrière, l'inclusion, l'autonomie, le développement professionnel et la confiance managériale. Les réponses sont totalement anonymes et confidentielles pour assurer une complète liberté de parole. Les résultats sont collectés en temps réel, agrégés et analysés dans une plateforme commune pour l'ensemble du Groupe. Chaque manager a accès aux résultats de son équipe, si les seuils garantissant la confidentialité des répondants sont respectés.

Depuis son lancement, ce programme a permis de confirmer les forces d'Air Liquide qui contribuent à l'engagement des collaborateurs et d'identifier des opportunités, notamment dans le contexte de la crise sanitaire (équilibre entre vie professionnelle et vie privée, collaboration) afin d'y apporter dans les meilleurs délais des réponses appropriées.

### Risques liés à la couverture sociale

Ces risques sont liés à la présence d'Air Liquide dans 75 pays avec une **pluralité des dispositifs de protection sociale**.

Une équipe au sein de la Direction des Ressources Humaines a été constituée en 2020 afin d'organiser une enquête auprès de ses correspondants dans l'ensemble des entités. Ainsi, un formulaire contenant une dizaine de questions a permis de mieux connaître le niveau de couverture sociale existant dans les entités.

En 2021, une analyse approfondie a complété l'enquête pour :

- cartographier les avantages sociaux présents ;
- identifier les contrastes des situations entre les pays ;
- évaluer les écarts par rapport aux standards du marché et ainsi définir une base commune de protection sociale pour répondre au mieux aux préoccupations des collaborateurs.

À la suite de cette évaluation, l'engagement d'Air Liquide s'est porté en priorité sur la prévoyance, une couverture santé et de nouvelles mesures en faveur du congé maternité. Il est décrit ci-après en page 26.



### Risques liés à la protection des données à caractère personnel (DCP)

Le niveau de risque d'**atteinte à la vie privée des personnes** varie en fonction de la nature, de la sensibilité et de l'étendue des données à caractère personnel (DCP) confiées et nécessaires à Air Liquide dans le cadre de ses activités.

Les entités opérationnelles décrivent les DCP qu'elles détiennent ou utilisent et les mesures de protection adaptées. L'analyse de ce risque et des mesures de sécurité correspondantes sont validées lors de la création ou d'évolutions majeures des traitements de DCP (notamment lors de l'évolution de processus opérationnels ou d'outils informatiques les supportant).

Les points évalués lors de l'analyse comprennent en particulier :

- la nature des DCP (par exemple les données de santé des patients, les données patrimoniales et financières des Actionnaires, les données familiales ou financières des collaborateurs) ;
- les finalités du traitement des DCP ;
- les fonctions qui traitent les DCP au sein d'Air Liquide ;
- les tiers à qui les DCP sont éventuellement confiées ou transférées à l'extérieur du Groupe ;
- le transfert éventuel des DCP hors de l'Union européenne.

Ces informations ainsi que les mesures de protection sont regroupées dans le registre des traitements.



#### AUX ÉMIRATS ARABES UNIS, LES CONDITIONS D'HÉBERGEMENT DES COLLABORATEURS ONT ÉTÉ ÉVALUÉES

Pour évaluer les conditions d'hébergement des collaborateurs travaillant sur le site d'Ingénierie & Construction (I&C) à Ras al-Khaimah, une visite des logements a été réalisée en 2021 par la Direction des Ressources Humaines I&C. À titre d'illustration, les vérifications ont notamment porté sur la gestion des espaces, les couchages, les installations sanitaires et les lieux de vie commune. Les résultats de cette évaluation démontrent que les conditions d'hébergement répondent aux standards définis par l'Organisation internationale du Travail (OIT) en la matière.

## 2.3. ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

### Risques liés au dialogue social

Air Liquide est attaché à un dialogue social de qualité dans l'ensemble de ses filiales. Il prend des formes différentes selon les réglementations locales.

En Europe, le Comité d'entreprise européen réunit 29 représentants issus de 12 pays. Il a été renouvelé en 2021 pour un mandat de quatre ans. En 2021, deux réunions plénières sous la Présidence d'un membre du Comité Exécutif se sont tenues, une réunion plénière exceptionnelle pour l'élection du nouveau bureau du Comité d'entreprise européen ainsi que quatre autres réunions du bureau du Comité. Les principaux thèmes abordés lors des réunions d'information et de consultation sont : la sécurité, incluant un point sur la crise sanitaire, l'actualité des activités du Groupe et plus particulièrement en Europe, les résultats financiers, les impacts énergétiques, la feuille de route du digital dans l'industrie, le bien-être et la santé psychologique des collaborateurs, les processus et l'organisation relatifs à la fonction achat dans les différents pays où Air Liquide opère. Pour des raisons de sécurité, certaines réunions se sont tenues à distance ou en mode hybride.

Les réflexions menées lors du Comité européen sur les risques psychosociaux ont eu comme résultat de produire une Charte « Care & Perform » décrite en page 25.

En France, le Groupe a voulu renforcer le dialogue social, par une approche de débat et d'élaboration de projet dans le cadre d'une démarche paritaire. Deux séminaires sociaux ont pris place, avant la crise sanitaire, permettant de travailler en commun (représentants du personnel/syndicaux et management/RH) à une nouvelle ambition.

Par ailleurs, les années 2020 et 2021 ont été grandement consacrées à la gestion de la crise sanitaire avec les représentants du personnel. Elles se sont caractérisées par un dialogue social continu et renforcé avec les instances telles que le Comité social et économique (CSE), le Comité de Groupe, le Comité d'entreprise européen et la Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT).



### AUX ÉTATS-UNIS, AIRGAS S'ENGAGE DANS UN DIALOGUE OUVERT ET CONTINU AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Une cinquantaine de conventions collectives ont été négociées portant sur des sujets tels que la sécurité syndicale, les droits de la Direction, les heures supplémentaires, la santé et le bien-être, les heures de travail, les jours fériés, les congés payés, les augmentations de salaire, la discipline et le renvoi.



## Risques liés à la discrimination

La feuille de route favorisant la diversité dans le Groupe est basée sur trois axes :

- déployer les objectifs de diversité dans l'ensemble des entités et s'assurer de la mise en place des plans d'actions correspondants ;
- renforcer l'ensemble des processus Ressources Humaines du Groupe pour réduire tout type de biais et éviter toute forme de discrimination ;
- promouvoir une culture inclusive pour faire levier sur la diversité des équipes.

Au sein de l'organisation centrale des Ressources Humaines, une équipe anime les projets de diversité. Chaque pôle et activité met en œuvre sa propre feuille de route et des actions contribuant à la diversité, en tenant compte de son propre contexte. Dans ce cadre, ils analysent les processus et pratiques, identifient les biais potentiels et mettent en place des correctifs (« nudges ») pour limiter ces biais. Ainsi, lors des revues régulières des talents à plus haut potentiel, la diversité des profils est prise en compte, avec pour objectif de continuer à



### AIR LIQUIDE INAUGURE LE MOIS DE LA DIVERSITÉ

Appelé « Mois de la sensibilisation à la diversité », le mois d'octobre 2021 a été l'occasion de réunir d'une part plus de 1 300 collaborateurs du Groupe à travers dix sessions abordant notamment les sujets du handicap, la place des femmes dans la communauté d'experts techniques, et les différentes formes de discrimination. D'autre part, les collaborateurs engagés dans le mouvement pour l'inclusion ont pu partager ce qu'ils ont appris des 33 expériences menées les mois précédents dans leurs entités pour introduire de nouvelles pratiques inclusives dans leur quotidien.

la renforcer au sein des positions clés du Groupe. Cela permet de valoriser les nombreuses cultures dont le Groupe est constitué, et de renforcer l'équilibre entre les femmes et les hommes.

Enfin, la promotion d'une culture inclusive permet également de contribuer à une approche durable de la diversité. De nombreuses initiatives sont déployées dans le Groupe pour y contribuer : événements, offres d'apprentissage, mentorat, réseaux et communautés pour différents groupes d'intérêt, comme les carrières des femmes. Un exemple récent est la création en 2021 d'un mouvement pour l'inclusion qui est une opportunité de développement pour les collaborateurs engagés. Pendant sept mois, 220 d'entre eux appelés « Inclusion & Diversity enthusiasts » à travers le Groupe ont conçu et mené des expériences en s'appuyant sur des méthodes innovantes pour favoriser l'inclusion dans l'environnement de travail. Ces nouvelles approches sont diffusées dans toute l'organisation dans un esprit d'amélioration continue.

### MIXITÉ FEMMES-HOMMES

Dans le cadre des objectifs de développement durable annoncés en mars 2021, Air Liquide a pour ambition d'AGIR en confiance en s'engageant auprès des collaborateurs. Le Groupe a réaffirmé son engagement à promouvoir l'inclusion et la diversité, notamment au travers de l'objectif suivant : atteindre une proportion de 35 % de femmes dans la population « Ingénieurs et Cadres » à horizon 2025. Cet objectif s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus ces dix dernières années, lesquels ont permis de faire progresser la part des femmes « Ingénieurs et Cadres » dans le Groupe de 26 % à 31 %.

Pour compléter les objectifs de développement durable, Air Liquide poursuit un autre objectif ambitieux de mixité visant à atteindre 25 % de femmes dans les plus hauts niveaux de responsabilité (cadres dirigeants) à horizon 2025, contre 24 % actuellement.

### ÉGALITÉ SALARIALE FEMMES-HOMMES

En France, la loi du 5 septembre 2018, dite « loi Avenir professionnel », impose aux entreprises de plus de 50 salariés un dispositif d'évaluation annuelle des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, conduisant à une notation sociale publique de l'entreprise (sur 100 points). L'index d'égalité professionnelle et les cinq indicateurs associés doivent par ailleurs être mis à disposition du Comité social et économique et transmis à l'administration.

En 2021, les 31 sociétés du Groupe en France comptant au moins 50 salariés ont été évaluées. L'index moyen pondéré des effectifs de l'égalité femmes-hommes s'élève à 86,5/100, maintenant la tendance par rapport à 2019 et 2020. La société L'Air Liquide S.A. a publié pour la quatrième année son index d'égalité professionnelle atteignant 97/100.

Au-delà de la France, le Groupe a initié une démarche commune pour évaluer les écarts de traitement entre les femmes et les hommes en créant un index interne inspiré de l'index français et adapté à l'implantation internationale d'Air Liquide. Il a été testé pour la première fois en 2019 pour les entités de plus de 400 collaborateurs. Le résultat de l'index 2020, calculé en 2021, est de 82/100 pour une couverture de 61 % des effectifs du Groupe.



Cet index est calculé sur la base de quatre critères :

- les écarts de rémunération, calculés à partir de la catégorie des postes ;
- les écarts de taux d'augmentation du salaire ;
- l'augmentation salariale pendant le congé maternité ;
- la diversité de genre parmi les dix plus hautes rémunérations.

La méthode de calcul a évolué en 2020 pour apporter plus de granularité en prenant en compte la catégorie des postes (selon des standards internationaux tels que la méthode Hay). Les filiales recensent progressivement les postes selon ces standards pour permettre une meilleure comparaison au niveau du Groupe et faire augmenter ainsi la couverture des effectifs.

### INCLUSION DU HANDICAP AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DU GROUPE

Afin d'agir pour l'inclusion du handicap, Air Liquide intervient à deux niveaux :

- auprès de ses collaborateurs, notamment grâce à l'initiative HandivAirsity ;
- auprès de ses fournisseurs, en développant des relations avec les entreprises du secteur du handicap.

Lancée en 2017 à l'échelle européenne, l'**initiative HandivAirsity** a pour but d'encourager la diversité en intégrant des personnes en situation de handicap dans les équipes.



« Nos différences font notre performance ». Ce slogan porte une conviction forte. L'inclusion du handicap s'inscrit pleinement dans la politique de promotion de la diversité au sein d'Air Liquide.

Cette volonté n'est pas nouvelle, elle s'incarne depuis 2007 dans des accords successifs en France qui ont fait progresser la politique d'accueil, de maintien et de développement professionnel des personnes en situation de handicap. Air Liquide s'engage à rechercher les solutions permettant le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Les aménagements suivants sont prévus pour compenser le handicap par rapport à la situation de travail :

- études ergonomiques et adaptation du poste au regard des capacités de la personne ;
- équipements et outillages spécifiques ;
- adaptation des modes d'accès aux locaux de travail et prestations spécifiques de formation ;
- aide au transport et au déménagement.

Air Liquide sensibilise les équipes à l'inclusion du handicap afin de faciliter l'accueil et l'intégration professionnelle des travailleurs handicapés dans l'entreprise. Les filiales françaises ont des plans de sensibilisation afin de renforcer le niveau d'information de tous les acteurs et lutter contre les préjugés qui peuvent persister. Elles participent notamment au DuoDay, une journée où elles accueillent une personne en situation de handicap en duo avec un professionnel volontaire.

Au sein du périmètre regroupant environ 5 500 collaborateurs en France, un cinquième accord Handicap pour trois ans (2020-2022) a été signé fin 2019, dont l'objectif est de poursuivre les actions déjà menées en faveur des personnes handicapées et ainsi de faire progresser le taux d'emploi direct pour atteindre 4,2 % en 2022 vs 3,3 % en 2018. Le taux en 2020, calculé en 2021, est de 4,35 %.

Plus largement en Europe, d'autres actions concrètes sont également menées pour mieux répondre aux idées dans les opérations et accélérer la dynamique de recrutement : campagne ambassadeurs, groupe de travail avec des managers, hackathon européen en novembre 2021 « Time to Act ».

Des actions sont également engagées pour contribuer à l'emploi dit « indirect » de personnes en situation de handicap, grâce à l'**achat de biens et services auprès du secteur du handicap**. Celui-ci regroupe les établissements ou services d'aide par le travail (ESAT), les travailleurs indépendants handicapés (TIH) ainsi que les entreprises adaptées (EA).



### AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE PROMEUT L'INCLUSION DU HANDICAP

Air Liquide France Industrie participe au Linkday, un forum dédié aux personnes en situation de handicap qui se déroule en région grenobloise. Elle prend également part à la SEEPH (Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap) en animant sur ses sites des cafés de sensibilisation, des ateliers sensoriels, des initiations au handisport et des conférences. Cette entité met à disposition un numéro vert pour aider les collaborateurs dans leurs démarches de reconnaissance et s'assure que les salariés en situation de handicap bénéficient de l'aménagement de leur véhicule.



### EN FRANCE, AIR LIQUIDE COLLABORE AVEC AFB POUR DONNER UNE SECONDE VIE AUX ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Le Campus Technologies Grenoble s'est engagé avec AfB, la première entreprise adaptée du secteur informatique en Europe pour la collecte d'équipements informatiques. Ceux-ci sont reconditionnés, revalorisés et recommercialisés par AfB. Grâce à ses 160 collaborateurs dont 110 travailleurs handicapés, AfB propose une solution locale et sociale permettant de surcroît de réduire l'empreinte environnementale des activités d'Air Liquide. 253 équipements ont ainsi pu être réemployés ou recyclés en 2021.



En France, en 2021, Air Liquide a déclaré 2,4 millions d'euros d'achats auprès des entreprises du secteur du handicap. Depuis 2018, Air Liquide a organisé quatre éditions annuelles du « Business Meeting STPA », réunissant des prescripteurs d'Air Liquide et des sociétés du secteur du handicap (EA, ESAT, TIH) pour promouvoir les achats solidaires. En 2021, le « Business Meeting STPA », coanimé avec l'association Handeco, a été réalisé sous format digital à travers des présentations et des speed-meetings, étant donné le contexte de la pandémie de covid-19. 180 personnes d'Air Liquide et 10 fournisseurs du secteur du handicap y ont participé.

De plus, et pour la première fois cette année, un Forum européen des achats inclusifs a été organisé, rassemblant près de 200 participants du Groupe. Au cours de ce Forum, des exemples d'actions mises en place en Allemagne, en Espagne et en Suisse ont été partagés pour augmenter la sensibilisation et les relations avec le secteur du handicap.

Air Liquide était également présent au salon digital HandiHA pour la troisième année consécutive. Cet évènement permet les rencontres entre donneurs d'ordres et entreprises du secteur du handicap. Le Directeur des Achats du Groupe a participé à cette occasion à une table ronde.



### AIR LIQUIDE ÉTEND UNE INITIATIVE INCLUSIVE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

La Direction des Achats Europe a mis en place une alternative à la location et à l'entretien des vêtements de travail, grâce à un partenariat avec Handeco. Le nettoyage des vêtements, qui sont désormais achetés, est réalisé par des entreprises locales du secteur protégé et adapté. Après avoir été lancé en France auprès de 40 sites, ce projet est maintenant en cours de déploiement en Espagne, Italie, Pologne, Portugal ainsi que dans les pays du Nord. L'achat des vêtements permet également de sélectionner selon l'impact de leur cycle de vie incluant le recyclage des vêtements abîmés.

### LUTTE CONTRE D'AUTRES FORMES DE DISCRIMINATION

La définition et la compréhension des différentes formes de discrimination varient selon le contexte national ou local. La lutte contre les discriminations nécessite donc un traitement adapté à ces disparités. C'est pour cela que des actions sont également engagées localement pour faire évoluer les procédures mises en œuvre par les entités contre d'autres formes de discrimination.



### EN FRANCE, AIR LIQUIDE FAVORISE L'EMPLOI DES JEUNES

En 2021, i-Lab, laboratoire de prospective d'Air Liquide, a conduit une étude d'impact social dans le bassin industriel de la Basse Vallée de Seine où plusieurs sites du Groupe sont implantés. Cette étude a révélé que les jeunes de moins de 30 ans peuvent être exposés à un risque de discrimination dans l'accès au marché du travail dans cette zone géographique. Pour atténuer ces risques, Air Liquide contribue à l'insertion professionnelle de jeunes en décrochage scolaire, au sein de l'École de production de la métropole havraise. Les collaborateurs partagent leurs connaissances et leurs expériences avec les élèves du CAP chaudronnerie et leur font visiter les sites industriels. Au cours et à l'issue du programme, Air Liquide participe à l'insertion des élèves auprès de ses prestataires qui ont besoin de ce type de compétences.

Aux États-Unis, dans le but de développer une culture plus inclusive, des communautés en réseaux appelées « Business Resource Groups » (BRG) sont créées pour promouvoir la diversité, notamment envers les femmes, les vétérans, les Afro-Américains, les personnes LGBTQ+, les Américains d'origine hispanique et asiatique.

La Direction des Ressources Humaines d'Air Liquide US, avec l'aide des BRG, a créé une boîte à outils Diversité & Inclusion (« D&I Learning On Demand Toolkit ») proposant des ressources aux collaborateurs afin d'améliorer leurs connaissances en matière de Diversité & Inclusion. Cette initiative soutient les efforts pour améliorer les comportements et les manières de travailler favorisant la culture d'inclusion. Cette boîte à outils contient des thématiques, dans une variété de formats, classées par niveau de connaissances et par public visé, par exemple :

- Inclusion et appartenance (« Inclusion and Belonging ») ;
- Soutien et égalité (« Allyship and Equality ») ;
- Identité de genre (« Gender Identity ») ;
- Conversations courageuses (« Courageous Conversations ») ;
- Mets-toi à ma place (« Walk in my shoes »).



### AUX ÉTATS-UNIS, AIR LIQUIDE EST DISTINGUÉ POUR L'INCLUSION DES PERSONNES LGBTQ+

En 2021, Air Liquide US a reçu pour la deuxième année consécutive la distinction « Best Places to Work for LGBTQ Equality », décernée par la Fondation « Human Rights Campaign », qui récompense les entreprises qui mettent en œuvre des politiques et des procédures qui favorisent l'égalité des personnes LGBTQ+ au travail.





### Risques liés au bien-être au travail

Le Groupe veille à construire un environnement professionnel engageant et collaboratif, orienté vers la performance tout en préservant la santé et le bien-être des collaborateurs sur leur lieu de travail.

Afin de renforcer le bien-être au travail, des groupes de réflexion ont été créés et visent à favoriser l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle des salariés. Cette démarche répond aux attentes des collaborateurs en la matière.

Ces pratiques ont fait l'objet de principes coconstruits avec les partenaires sociaux européens. Le Groupe a développé en 2019, conjointement avec le Comité d'entreprise européen, l'initiative « Care & Perform », qui vise à prévenir les risques psychosociaux. Elle a conduit à l'élaboration d'une charte qui s'articule autour de principes d'action liés à l'amélioration de l'organisation, de la charge de travail ou encore de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Le contenu de cette charte a facilité la conclusion d'accords d'entreprise avec les partenaires sociaux afin d'offrir de nouveaux services aux collaborateurs. Dans plusieurs pays européens, des accords sur le droit à la déconnexion et le travail à distance ont été conclus pour répondre à des besoins spécifiques et accompagner l'évolution vers de nouvelles conditions de travail.

En Italie et en France, par exemple, un programme d'assistance aux collaborateurs offrant notamment un soutien psychologique par des prestataires spécialisés a été mis en place en 2021.

Plus largement, dans le contexte d'évolution des modèles d'organisation, accéléré par la pandémie de covid-19, le Groupe a lancé en 2020 un projet mondial appelé « next normal » pour accompagner la transformation du travail.

Ce projet offre aux entités la possibilité de proposer à leurs collaborateurs :

- un nouveau cadre de travail incluant la gestion des équipes ;
- une politique de télétravail encadrée ;
- un aménagement des espaces de travail ;
- un cadre pour repenser les interactions avec les clients et les patients.

Pour faciliter le déploiement du projet, Air Liquide a développé en 2021 un guide de référence. D'abord partagé aux managers, il permet d'accompagner les entités dans la mise en place de nouvelles méthodes de travail en s'appuyant sur les premières expériences mondiales. Des groupes de travail ont ensuite été organisés avec les collaborateurs dans les entités pour valider les engagements.

Avec le programme MyVoice, Air Liquide veille à offrir à chaque employé une expérience réussie, en privilégiant l'écoute et le dialogue, à toutes les étapes de son parcours employé dans le Groupe. Cette attention portée à l'expérience collaborateur est un facteur clé d'attractivité, de fidélisation et d'épanouissement pour les collaborateurs.

Chaque année, suite à la collecte des retours et à l'analyse précise des résultats, des actions ciblées sont lancées à différents niveaux dans l'organisation : au niveau des managers avec leurs collaborateurs pour améliorer la dynamique d'équipe, au niveau des entités par les équipes de Direction et au niveau du Groupe.



### AIR LIQUIDE ORGANISE UN CHALLENGE SPORTIF MONDIAL POUR SENSIBILISER LES COLLABORATEURS

En juin 2021, le Groupe a lancé un challenge sportif ouvert à tous nommé « 50 millions de pas ensemble ». Chaque collaborateur était invité à marcher 5 000 pas par jour pendant cinq jours consécutifs. L'objectif était d'inciter les collaborateurs à prendre du temps pour leur bien-être, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ayant été directement impacté par la mise en place exclusive du télétravail durant certaines périodes en raison de confinements imposés. En contrepartie, Air Liquide s'était engagé à verser des dons à une organisation humanitaire si l'objectif de 50 millions de pas était atteint en un mois. À la fin du mois, l'objectif a même été dépassé.

### Risques liés à la couverture sociale

Dans le cadre des objectifs de développement durable annoncés en mars 2021, Air Liquide a pour ambition d'AGIR en confiance pour et avec les collaborateurs.

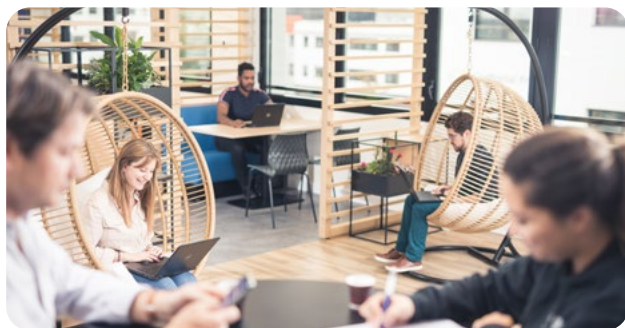
À cette occasion, le Groupe s'est engagé à proposer une couverture sociale de base commune à l'ensemble des collaborateurs d'ici à 2025.

Cette couverture sociale garantit :

- une prévoyance sous la forme d'une assurance avec une indemnité équivalente à une année de salaire en cas de décès ;
- une couverture santé comprenant les soins hospitaliers et ambulatoires ;
- un congé maternité payé de 14 semaines minimum.

De mai à septembre 2021, les entités se sont regroupées par pays pour évaluer les écarts par rapport à leur couverture actuelle et définir un plan de mise à niveau progressif d'ici à 2025.

Une équipe dédiée à cet engagement a été constituée au sein de la Direction des Ressources Humaines pour piloter le déploiement et mesurer l'avancement au sein du Groupe chaque année.



### Risques liés à la protection des données à caractère personnel (DCP)

En mai 2018, Air Liquide a adopté et fait approuver par les autorités européennes de protection des données des règles contraignantes d'entreprise (Binding Corporate Rules – BCR) qui matérialisent l'engagement du Groupe envers la protection des données à caractère personnel (DCP). Considérant la réglementation européenne comme étant parmi les plus protectrices au monde, Air Liquide, au travers des BCR, apporte le même niveau de protection dans toutes ses entités opérationnelles.

Ces règles contraignantes d'entreprise prévoient :

- l'adoption d'une politique de protection des DCP accessible à tous sur le [site Internet du Groupe](#) (uniquement disponible en anglais) ;
- la nomination d'un Délégué à la protection des données (Data Protection Officer – DPO), qui s'appuie sur un réseau de plus de 150 correspondants à la protection des données (Information Protection Coordinator – IPC), régionaux ou locaux, répartis dans l'ensemble du Groupe (par pôle, groupe de pays, activité ou entité opérationnelle) pour piloter et coordonner les actions de protection des DCP ;
- la signature de contrats entre L'Air Liquide S.A. et ses filiales, qui matérialisent l'engagement de ces dernières envers le respect des BCR ;
- et le déploiement d'outils tels que :
  - des registres des traitements des DCP,
  - la formation initiale des collaborateurs accompagnée tous les deux ans par un rappel lors des formations données sur le Code de conduite,



- la prise en compte de la protection des DCP par défaut et dès la conception des traitements,
- des analyses de risque sur la protection des DCP,
- la mise à disposition de moyens diversifiés de contact du DPO et des IPC pour permettre aux personnes physiques, internes ou externes, d'effectuer leur demande d'exercice de droits et signaler d'éventuelles violations des DCP.

Les traitements de DCP identifiés comme les plus critiques (par exemple ceux relatifs aux traitements des DCP des patients) sont revus annuellement par des experts internes.

De plus, la mise à jour du Code de conduite du Groupe, qui sera déployée en 2022, comprendra une section dédiée à la protection des DCP.



## 2.4. DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ

Les indicateurs Ressources Humaines sont consolidés deux fois par an sur l'ensemble des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation financière. Le Comité des Ressources Humaines, représenté par les Directions opérationnelles les plus importantes du Groupe, se retrouve six à huit fois par an pour assurer un suivi des mesures mises en œuvre et évaluer leur efficacité.

### Risques liés au dialogue social

Le Groupe veille à favoriser le dialogue social et, dans ce cadre, en 2021, 82 % de ses salariés ont accès à une structure de dialogue.



### Risques liés à la discrimination

Concernant les objectifs de mixité, Air Liquide a formalisé son propre référentiel précisant les méthodes de reporting des indicateurs Ressources Humaines. Ce référentiel rassemble l'ensemble des définitions, des procédures de mesure et des méthodes de collecte de ces informations. Les filiales réalisent une mise à jour chaque mois des indicateurs dans l'outil de reporting du Groupe.

#### MIXITÉ FEMMES-HOMMES

	Objectifs 2025	2019	2020	2021
Part des femmes parmi les ingénieurs et cadres	35 %	29 %	30 %	31 %
Part des femmes parmi les plus hauts niveaux de responsabilité (cadres dirigeants)	25 %	19 %	21 %	24 %

#### ÉGALITÉ SALARIALE FEMMES-HOMMES

	2019	2020	2021
Index d'égalité professionnelle en France <sup>(a)</sup>	85	88,4	86,5
Index d'égalité interne pour le Groupe <sup>(b)</sup>	—	82 <sup>(c)</sup>	—

(a) Index calculé sur une échelle de 100 points pour les sociétés du Groupe en France de plus de 50 salariés.

(b) Index calculé sur une échelle de 100 points pour les entités de plus de 400 collaborateurs, représentant 61 % des effectifs du Groupe.

(c) Résultat de l'année 2020 calculé en 2021.

### Risques liés au bien-être au travail

	2019	2020	2021
Taux de réponses à l'enquête annuelle d'engagement MyVoice	74 %	80 %	83 %

### Risques liés à la couverture sociale

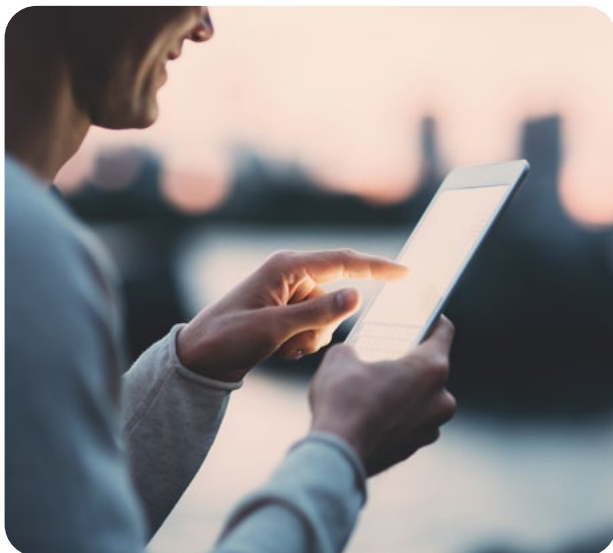
Dans le cadre des objectifs de développement durable annoncés en mars 2021, Air Liquide s'est engagé à proposer une couverture sociale de base commune à l'ensemble des collaborateurs d'ici à 2025. Depuis cette annonce, le Groupe a défini un nouvel indicateur permettant de suivre les progrès annuels de la mise en œuvre de cet engagement.

	Objectif 2025	2021
Part des collaborateurs bénéficiant de la couverture sociale de base commune <sup>(a)</sup>	100 %	34 %

(a) Part des collaborateurs bénéficiant de l'ensemble des trois avantages sociaux (prévoyance, couverture santé, congé maternité).

### Risques liés à la protection des données à caractère personnel (DCP)

Depuis mai 2018, des processus réguliers mesurent la volumétrie des demandes d'exercice de droits et des éventuelles violations des données à caractère personnel (DCP) et l'adhésion contractuelle des entités du Groupe aux BCR. Le dispositif permettant d'enregistrer les demandes d'exercice de droits et le signalement des éventuelles violations de DCP est présenté dans le chapitre 6 dédié au mécanisme d'alerte.



Afin de mesurer le niveau de maturité des entités du Groupe au regard de la protection des DCP, un questionnaire d'autoévaluation est progressivement déployé dans le Groupe. Le déploiement a commencé par la majorité des entités européennes en 2021. Il s'étendra au reste des entités européennes et des activités informatiques, R&D et d'Ingénierie & Construction en 2022 et enfin aux pôles Amériques, Asie-Pacifique, et Moyen-Orient et Afrique en 2023. Ce questionnaire porte sur :

- l'existence d'un contrat d'adhésion aux BCR ;
- la présence d'un représentant local du DPO (l'IPC local ou une autre personne en cas d'obligation spécifique liée à la législation du pays) ;
- l'existence du registre des traitements des DCP ;
- la formation des collaborateurs ;
- les analyses de protection dès la conception et par défaut et les analyses de risques ;
- le processus d'exercice des droits et de signalement des éventuelles violations de données ;
- les clauses contractuelles avec les tiers (en particulier les sous-traitants auxquels Air Liquide confie le traitement des DCP pour son compte).

Les questionnaires sont revus et contrôlés par les IPC régionaux et le DPO. La maturité des entités est évaluée sur une échelle de quatre points et agrégée au niveau du Groupe.

Les activités liées à la protection des DCP ainsi que les résultats de ces différentes mesures sont présentés au Comité de sûreté numérique, au Comité Éthique et Conformité, et au Comité d'audit et des comptes du Conseil d'Administration.

Enfin, des audits relatifs à la protection des DCP sont réalisés par la Direction de l'Audit Interne du Groupe dans le cadre du plan d'audit interne ou à la demande du DPO.

	2019	2020	2021
Exercices de droits et violations supposées des DCP	57	34	56
Nombre de filiales adhérentes aux BCR <sup>(a)</sup>	–	351 sur 399	341 <sup>(b)</sup> sur 375
Évaluation de la maturité <sup>(c)</sup>	–	–	2,74
Nombre d'audits diligentés	7	4	2

*(a) Le nombre de filiales adhérentes est mesuré par rapport au nombre de filiales concernées, c'est-à-dire les filiales employant des collaborateurs. Leur nombre varie chaque année en fonction des changements de périmètre du Groupe.*

*(b) Ce nombre de filiales adhérentes représente 98 % des collaborateurs du Groupe.*

*(c) Le questionnaire d'auto-évaluation est déployé progressivement depuis 2021. La maturité est évaluée sur une échelle de quatre points.*

# 3

## SANTÉ ET SÉCURITÉ / SÛRETÉ

La sécurité est notre  
permis pour opérer

- > 3.1. Cartographie des risques
- > 3.2. Procédures d'évaluation régulière
- > 3.3. Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves
- > 3.4. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

La sécurité et la sûreté sont des valeurs fondamentales du Groupe et l'ambition « zéro accident dans chaque site, chaque région, chaque entité » demeure une priorité essentielle. C'est pourquoi, en tant qu'industriel responsable, le Groupe s'engage à réduire efficacement et en toute circonstance l'exposition de ses collaborateurs, sous-traitants, clients, patients et fournisseurs aux risques professionnels, industriels et sanitaires. Cette ambition a d'ailleurs été réaffirmée lors de l'annonce des objectifs renforcés de développement durable en mars 2021.

Les résultats obtenus en matière de sécurité depuis plus de 30 ans témoignent des progrès continus du Groupe dans ce domaine.

### 3.1. CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Les risques industriels sont liés aux différents produits, procédés industriels et modes de distribution mis en œuvre par le Groupe. Ils se répartissent sur un grand nombre de sites de production locale.

#### Risques liés à la sécurité des collaborateurs

Au-delà des risques génériques inhérents à toute activité industrielle, les différents métiers d'Air Liquide comportent des risques plus spécifiques qui peuvent affecter les personnes. Les procédés de fabrication et le transport routier entraînent une exposition des collaborateurs aux risques correspondants qui sont **décrits dans les paragraphes suivants**.

En outre, les sites industriels utilisent de nombreux moyens de levage motorisés, qui présentent des risques spécifiques liés à la manutention (collision, chute d'emballages, etc.) et dont la conduite requiert formation et habilitation.

#### Risques liés à la sécurité des procédés industriels

La prise en compte des risques industriels doit débuter au moment de la phase de conception des futures installations. Lors de la réalisation des installations, le défaut de mise en place d'une organisation rigoureuse de prévention affecterait la capacité de coordination des multiples corps de métiers et les exposerait à des risques d'accident.

La cryogénie est utilisée pour séparer des gaz par distillation, les stocker et les transporter. Cette technique à très basse température induit un risque de brûlures cryogéniques, associées aux gaz liquéfiés.

De même, les techniques à haute température, utilisées notamment pour la production d'hydrogène, exposent en particulier à des risques d'incendie ou d'explosion.

Par ailleurs, la pression est au cœur des procédés du Groupe. Ainsi, les équipements sous pression sont conçus avec des éléments de sécurité limitant les risques d'accidents liés à une augmentation incontrôlée de la pression.



#### Risques liés à la sécurité sur la route

Chaque année, les véhicules de livraison, les commerciaux et les techniciens d'intervention parcourent plusieurs centaines de millions de kilomètres. Le non-respect du Code de la route ou le défaut d'entretien régulier des véhicules exposerait les conducteurs et les tiers à des risques d'accident accrus.

### Risques liés à la sécurité des produits

Les propriétés intrinsèques des gaz industriels et médicaux fabriqués, transformés ou conditionnés par le Groupe les classent dans la catégorie des matières dangereuses. Leur utilisation est sûre sous réserve du respect des bonnes pratiques et des recommandations d'usage.

Au-delà des risques inhérents aux propriétés intrinsèques des gaz, d'autres risques sont également à considérer, comme par exemple :

- le risque de défaillance des systèmes de livraison de gaz aux clients, pouvant entraîner un défaut dans l'approvisionnement, en qualité ou en volume, qui pourrait notamment avoir un impact sur la santé d'un patient ;
- le risque lié à un éventuel non-respect des normes et réglementations particulières, notamment dans le domaine de la Santé, avec le risque de non-conformité des produits et des services mis en œuvre pour les patients.



### Risques liés à la sûreté des personnes

Les risques liés à la sûreté des personnes sont principalement générés par les déplacements professionnels : risques sécuritaires lors d'un séjour en pays étranger, mais aussi risques sanitaires dans certains pays touchés par des « maladies rares » ou disposant d'infrastructures médicales et hospitalières « à risque ».

De façon concrète, ces risques concernent tous les segments du déplacement et sont liés par exemple :

- avant le départ, au manque d'information sur le pays de destination et les bonnes pratiques à mettre en œuvre ;
- à l'arrivée, aux consignes relatives aux modalités de reconnaissance de son hôte et aux moyens de transport ;
- durant le séjour, au choix de l'hébergement et des moyens de transport ;
- aux consignes sanitaires (et de sécurité alimentaire) variables selon les géographies ;
- aux consignes de sûreté physique variables selon les pays et les situations politiques et sociales ;
- à l'information sur les moyens disponibles pour solliciter un avis médical, une consultation, une hospitalisation, voire solliciter une évacuation sanitaire.

La crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de covid-19 a ainsi été traitée pour les voyageurs avec une approche identique : information, orientation, consignes de voyage et actions adaptées selon les personnes et les pays.

Le devoir de protection qu'assume ainsi le Groupe vis-à-vis de ses collaborateurs s'applique de la même façon aux intervenants (prestataires et sous-traitants) dès lors qu'ils interviennent à la demande d'Air Liquide, et ce, quel que soit le pays.

De façon globale, le **niveau de risque des pays** est établi par la Direction Sûreté. Il est basé sur la notation officielle de cinq pays (France, Royaume-Uni, Canada, États-Unis et Australie) ainsi que sur l'évaluation réalisée par le prestataire mondial sûreté du Groupe. La survenance d'événements graves ou répétés conduit à reconsidérer le niveau de risque du pays. La validation finale de ce niveau appartient au responsable du pays. En 2021, pour ce qui concerne les pays dans lesquels Air Liquide est implanté, trois sont classés à très haut risque (Nigeria, Mali et Burkina Faso), douze sont à risque élevé. Les autres se répartissent entre risque modéré et risque faible.

Enfin, la **protection des sites** contre des attaques malveillantes contribue à la protection des personnes qui travaillent sur ces sites, mais aussi des riverains et clients. Toute intrusion sur un site, quel qu'en soit le motif (simple vol ou acte terroriste), crée une nuisance ou des dégâts majeurs qui vont affecter le travail des collaborateurs. Selon la nature de l'agression, l'acte commis peut aussi avoir des conséquences sur la sécurité des riverains, ou pour des clients qui souffriraient d'un défaut de livraison.



## 3.2. PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE

Pour évaluer et gérer ces risques, le Groupe dispose d'un système de gestion industrielle (« IMS » ou Industrial Management System) qui s'appuie sur :

- la responsabilisation des Directions des différentes entités du Groupe dans la mise en œuvre de ce système ;
- l'émission de procédures clés d'organisation et de gestion visant à assurer :
  - la conformité aux normes et réglementations,
  - la maîtrise de la conception,
  - la gestion des risques industriels,
  - la gestion de l'hygiène, de la santé et de l'environnement,
  - la gestion de la sécurité routière,
  - la gestion des compétences (formations, habilitations si nécessaire, etc.),
  - la gestion de la production et de la maintenance,
  - la gestion des achats industriels,
  - la gestion des modifications,
  - l'analyse et le traitement des incidents et accidents,
  - la diffusion de standards techniques partagés dans les entités du Groupe.

La base documentaire de l'IMS fait l'objet d'une mise à jour et d'un enrichissement continus.

La Direction Système Industriel et Sécurité et les Directions Industrielles des branches d'activité mondiale animent et contrôlent la mise en œuvre de l'IMS en s'appuyant notamment sur :

- différents tableaux de bord permettant de suivre la performance en matière de sécurité ;
- des audits de processus pour vérifier les conditions de mise en œuvre et la conformité des opérations aux exigences de l'IMS ;
- des revues de sécurité minutieuses préalables au démarrage de toute nouvelle unité de production, pour prévenir un accident lié à un défaut de construction ;
- des audits techniques pour s'assurer de la conformité des opérations aux règles du Groupe.

Cette évaluation régulière des risques industriels pouvant affecter des personnes couvre l'ensemble des activités du Groupe dans toutes les zones géographiques. Elle suit un rythme adapté à chaque sujet, par exemple au travers de revues mensuelles de la performance sécurité ou bien de bilan annuel des audits techniques. D'autres thèmes nécessitent des évaluations à un rythme ad hoc, comme la pandémie de covid-19.

Le système de management industriel, IMS, institutionnalise l'approche méthodique « Planifier – Exécuter – Vérifier – Agir » (« Plan – Do – Check – Act »), qui est particulièrement essentielle en matière de sécurité des procédés industriels.

Les efforts déployés pour réaliser les évaluations des risques portent leurs fruits et les enseignements tirés des incidents permettent de renforcer les barrières de sécurité des installations, prévenant ainsi la récurrence d'incidents.

Pour ce qui est de la **sûreté** des établissements industriels et tertiaires, des visites ont régulièrement lieu sur les sites. L'objet de ces visites de sûreté est de s'assurer de la bonne application des processus contenus dans la base documentaire. Elles sont conduites dans chaque géographie, à l'initiative de l'entité locale ou de la zone géographique concernée, et quelquefois avec la participation de la Direction Sûreté. Chaque visite d'entité fait l'objet d'un compte-rendu adressé à l'entité.

Compte tenu de la limitation des voyages internationaux aux situations exceptionnelles, les visites de sûreté sur site en 2021 ont été reportées à une période future. Toutefois, un processus de visite de sûreté à distance a été élaboré pour maintenir malgré tout ce rendez-vous important. Il permet en effet de concrétiser l'action des responsables sûreté d'entité sur le terrain. Après des tests de faisabilité réalisés par la Direction Sûreté en France et en Russie, les entités sont désormais en mesure de réaliser par elles-mêmes ces visites à distance qui pourront perdurer et compléter le dispositif des visites sur site.





### 3.3. ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES



#### EN EUROPE, AIR LIQUIDE ORGANISE DES TROPHÉES DE LA SÉCURITÉ

En décembre 2021 s'est tenue la 11e cérémonie des prix européens de la sécurité. Dans la continuité de l'édition 2020, cette édition 2021 des « European Safety Awards » met en avant certaines initiatives déjà déployées par des entités européennes pour renforcer la culture sécurité auprès des clients et patients, des sous-traitants et en interne des collaborateurs, et en favorise la réplcation.

#### Risques liés à la sécurité des collaborateurs

Air Liquide s'appuie sur des actions continues de sensibilisation des équipes au travers de formations spécifiques liées à la connaissance de ces risques industriels qui peuvent affecter les personnes et aux mesures d'atténuation de ces risques. Non seulement chaque employé est formé aux risques inhérents à son propre métier, mais, de façon plus large, il est aussi formé à la culture sécurité du Groupe.

Depuis leur création en 2013, Air Liquide s'attache à faire respecter les **règles vitales de sécurité**, dans chaque site et à chaque instant. Le sens de chaque règle est largement partagé. Ne pas respecter une de ces règles vitales pour la sécurité est un acte grave qui, en fonction des circonstances, peut conduire à une sanction.

Par ailleurs, chaque employé travaillant sur un site industriel bénéficie d'un parcours de formation et d'habilitation spécifique et est équipé des équipements de protection individuelle lui permettant ainsi d'exécuter ses tâches dans les meilleures conditions. Des équipements de protection collective sont également installés dans les différents ateliers, si besoin.

Comme identifié dans la cartographie, deux risques présentent une exposition des personnes particulièrement forte : il s'agit de ceux liés à la **sécurité des procédés industriels** et à la **sécurité sur la route**. Des plans d'actions ciblés ont été mis en place pour chacun d'entre eux depuis plus de dix ans, et certaines actions ont été renforcées depuis environ cinq ans.

#### Risques liés à la sécurité des procédés industriels

La sécurité des procédés industriels est un sujet complexe dans la mesure où, bien que rares, les incidents peuvent conduire à des conséquences très graves avec des fatalités multiples. De façon à s'assurer que les opérations prennent efficacement en compte ce risque, Air Liquide a mis en place des plans d'actions spécifiques dont l'objectif est de mettre sous contrôle les risques les plus graves liés aux procédés de production. Ils sont dotés des ressources appropriées (expertise et budgets) et suivent une feuille de route. Leur avancement fait l'objet d'un suivi régulier par la Direction Générale du Groupe.



#### EN FRANCE, AIR LIQUIDE COLLABORE POUR UNE MEILLEURE MAÎTRISE DES RISQUES INDUSTRIELS

En 2021, l'association UPSIDE-Boucles de Rouen a été créée par HAROPA Port, quatorze industriels du bassin de la Basse Vallée de Seine et France Chimie Normandie. Cette dernière est présidée par un collaborateur d'Air Liquide France Industrie (ALFI). À ce titre, cette même personne préside cette nouvelle association qui a pour objectif d'améliorer la communication avec les élus et les habitants concernant les risques et la sécurité industrielle et ainsi favoriser les bons réflexes en cas d'accident industriel éventuel. L'association souhaite renforcer la collaboration entre les entreprises pour la maîtrise des risques industriels et mutualiser les moyens, notamment afin d'acheter des équipements de lutte contre les incendies.



## Risques liés à la sécurité sur la route

Air Liquide livre des produits à ses clients et patients par la route dans 75 pays. Le Groupe s'appuie sur un programme structuré, renforcé en 2020, pour atténuer ces risques sur la route, dont les principales actions consistent à :



### ÉQUIPER

les véhicules de technologies permettant d'assister le conducteur, de l'avertir en cas de danger ou de le protéger en cas d'accident. C'est un domaine qui évolue rapidement et Air Liquide s'attache à déployer les meilleures technologies que ce soit pour sa propre flotte de véhicules ou celle des transporteurs professionnels agissant pour son compte. Environ la moitié des véhicules est déjà équipée, et l'objectif est d'atteindre 80 % dans les prochaines années ;

### ÉVALUER ET AUDITER

en permanence le respect par les opérations des exigences internes décrites dans un référentiel mis à jour en 2020. Ce référentiel concerne aussi bien les aspects matériels que les aspects humains et permet de :

#### Sensibiliser

régulièrement les conducteurs professionnels et occasionnels aux comportements sûrs sur la route,

#### Développer

la fonction de conducteurs experts (en conduite et en opérations de chargement/déchargement) qui encadrent les nouveaux conducteurs et servent de modèles au sein de leur organisation. Identifiés sur la base de critères techniques, ces conducteurs experts contribuent activement à forger l'état d'esprit sécurité des conducteurs et participent à l'amélioration des processus de formation et d'habilitation.

La dynamique actuelle devrait conduire à de nouveaux progrès, en prolongeant les efforts déployés depuis plus de cinq ans.



### AUX ÉTATS-UNIS, AIRGAS INSTALLE DES CAMÉRAS EMBARQUÉES À BORD DES CAMIONS

En 2021, Airgas a lancé un programme qui durera trois ans, pour équiper progressivement l'ensemble de sa flotte de camions d'un système de caméras orientées vers la route et vers l'intérieur de la cabine. L'objectif est de rapidement corriger les éventuels comportements de conduite à risque, comme l'usage du téléphone au volant ou le refus de priorité. Un accompagnement avec des coachs aide ainsi les conducteurs à reconnaître l'importance d'habitudes de conduite plus sûres et de meilleures pratiques pour améliorer leurs performances.

Ce système présente également un avantage pour la détermination des responsabilités en cas d'accident : en effet, il fournit des informations factuelles permettant, le cas échéant, d'exonérer les conducteurs de toute responsabilité dans l'accident.

Par ailleurs, le Groupe est également attentif aux accidents de tiers sur la route et pour lesquels un véhicule Air Liquide pourrait être impliqué. Équiper les véhicules de technologies embarquées, comme des caméras de recul pour réduire les angles morts par exemple, et sensibiliser les conducteurs à un comportement responsable sur la route permet de limiter les impacts à des tiers sur la route.

## Risques liés à la sécurité des produits

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque équipement de stockage de gaz est équipé d'une étiquette faisant apparaître, entre autres, le nom du produit et les risques associés.

Dans le cas particulier des bouteilles de gaz, la couleur de l'ogive est différente selon le risque principal du gaz contenu. Les fiches de données sécurité rappellent les risques de chacun de ces gaz. Les bouteilles sont équipées d'un chapeau protégeant le robinet qui doit être manœuvré à la main et dont les raccords sont différents selon les gaz afin d'éviter tout raccordement erroné. Leur stockage est réglementé et doit se faire dans un endroit dédié.



## Risques liés à la sûreté des personnes

Afin de réduire les risques relatifs aux voyages, Air Liquide met en œuvre une série de mesures destinées à protéger le voyageur tout au long de son déplacement :

Des fiches d'information sur les pays présentant l'un des trois niveaux de risque les plus élevés reprennent l'essentiel des consignes à connaître avant le départ ; elles sont mises à jour régulièrement par la Direction Sûreté.

Au sein de chaque entité ou groupe d'entités, un responsable sûreté est chargé de l'actualisation des fiches d'information pays et des conseils spécifiques pour les collaborateurs de la filiale, les expatriés et les voyageurs.

Tout au long de leur déplacement, les voyageurs bénéficient du soutien de notre prestataire mondial qui informe des situations locales, répond aux questions et peut organiser un soutien sanitaire (du conseil téléphonique à l'évacuation médicale par moyen aérien).

1



Toute demande de réservation de voyage vers un pays à très haut risque ou à risque élevé est soumise à un circuit de validation par la hiérarchie, puis par l'Officier de Sûreté de la zone géographique concernée, qui peut même interdire le voyage.

2



3



L'outil de réservation, permettant le suivi des voyageurs, informe les entités hôtes de l'arrivée des personnes du Groupe, et permet le cas échéant de leur faire part d'informations actualisées.

4



5



Dès le début de la **crise pandémique de covid-19**, les collaborateurs du Groupe, ainsi que les prestataires intervenant pour le compte d'Air Liquide ont fait l'objet d'une attention particulière. Depuis février 2020, une cellule de crise fait le point chaque semaine sous l'autorité du Directeur des Ressources Humaines du Groupe. Au fil des mois, cette cellule a élaboré différents protocoles à destination de l'ensemble des entités, et notamment en 2020, à un moment où les recommandations des États manquaient parfois.

En 2021, en raison de la diversité des situations par continent et par pays, une approche locale et les recommandations émises directement par les entités ont été privilégiées, dans le respect du cadre législatif et réglementaire de chaque pays, et en suivant, autant que faire se peut, les consignes du Groupe.

Enfin, une organisation ad hoc, appuyée par la Direction des Achats du Groupe, a permis depuis 18 mois de faciliter l'achat de masques de protection individuelle, et d'autres produits nécessaires dans le cadre des activités des entités, pour protéger les collaborateurs et ainsi répondre aux besoins des filiales.

La politique de **protection des sites** contribue à protéger les collaborateurs et prestataires qui y travaillent, mais aussi les riverains des sites industriels. Elle s'appuie sur un processus d'évaluation du site, puis de mesure d'écart entre le niveau de protection existant et le standard requis, et enfin sur un plan d'actions à engager pour réduire les écarts relevés. Une clôture sécurisée, un processus d'accès maîtrisé, un système de gardiennage et de surveillance adapté, et enfin une capacité d'intervention et de riposte en cas d'intrusion, sont les fondamentaux de notre politique de protection des sites.

L'ensemble des informations relatives à la sûreté des collaborateurs et des sites, mais aussi à la pandémie, sont réunies sur le site Intranet de la Sûreté. Elles sont accessibles à tous les collaborateurs dans le monde.



### 3.4. DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ

Les filiales reportent au fil de l'eau tous les événements sécurité et sûreté dans l'outil de reporting du Groupe. Cet outil a été remplacé début 2021 par un nouvel outil permettant à la fois d'améliorer la qualité des informations reportées et le suivi des plans d'actions correctifs.

Chaque mois, chaque événement reporté est revu par une équipe d'experts. Les événements les plus graves sont analysés en détail, et les enseignements tirés sont partagés avec les entités du Groupe potentiellement concernées par des situations similaires.

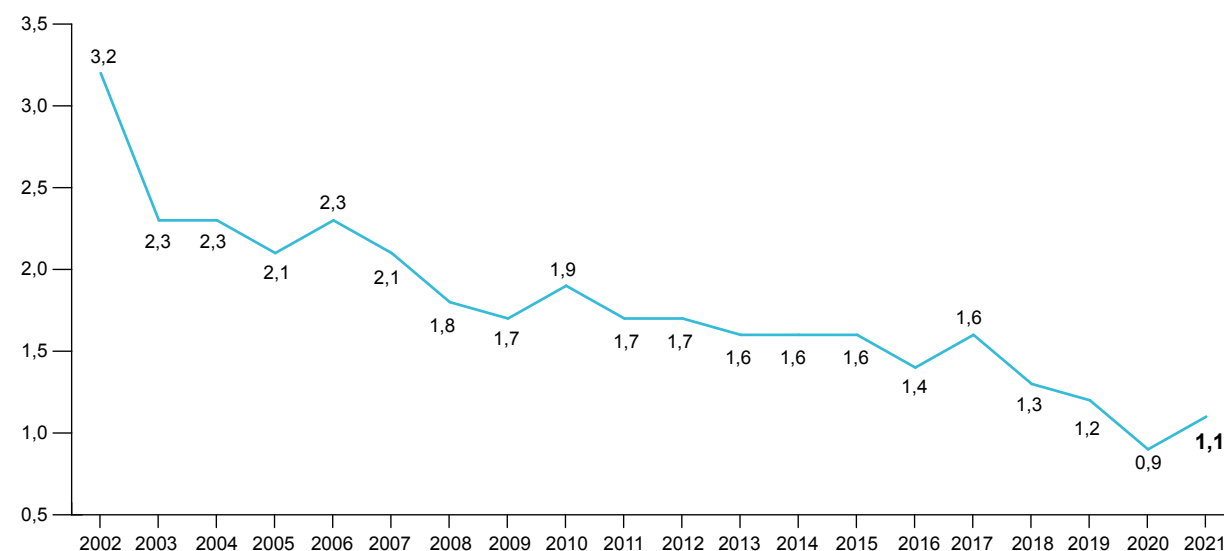
Le Comité industriel et sécurité réunit les Directeurs des cinq Directions Industrielles des branches d'activité mondiale, le Directeur de la Sécurité du Groupe, ainsi qu'un représentant des Business Units mondiales Ingénierie & Construction et Marchés Globaux & Technologies. Il a pour mission d'examiner les risques industriels et la performance sécurité, ainsi que de suivre l'avancement des principales actions de progrès, notamment celles qui concernent les risques les plus importants et/ou les actions transverses. Il se tient six à huit fois par an, sous la Présidence d'un membre du Comité Exécutif du Groupe.

L'évolution des performances sécurité et du degré de conformité des opérations aux exigences de l'IMS fait l'objet d'un suivi régulier par le Comité Exécutif ainsi que par le Comité environnement et société.

Le taux de fréquence des accidents avec arrêt des collaborateurs Air Liquide est un des indicateurs de suivi de la performance sécurité. Comme illustré dans le graphique ci-dessous, ce taux de fréquence s'est amélioré progressivement durant les 20 dernières années. Une forte baisse est constatée en 2020 par rapport à 2019, liée aux différentes périodes de confinement dues à la pandémie de covid-19. Une légère remontée apparaît

en 2021 en lien avec la forte reprise des activités, mais reste toutefois inférieure au taux de fréquence de 2019, qui était le taux le plus bas depuis 20 ans. L'évolution de ce taux de fréquence traduit une constante progression de la maturité des équipes autour du thème de la sécurité ainsi qu'un développement de la culture sécurité au sein du Groupe.

TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS AVEC ARRÊT DES COLLABORATEURS AIR LIQUIDE <sup>(a) (b)</sup>



(a) Nombre d'accidents avec au moins un jour d'arrêt par million d'heures travaillées.  
(b) Incluant Airgas depuis 2017.

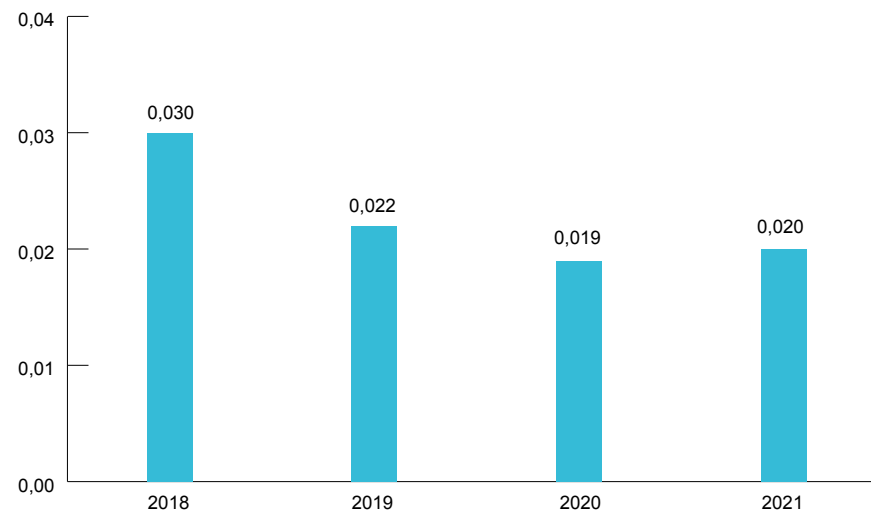


En ce qui concerne les risques liés à la sécurité sur la route, l'année 2021 a été marquée par une dégradation des performances par rapport à l'année précédente. Cela s'explique en partie par le confinement des personnes dans de nombreuses régions du monde en 2020, qui a temporairement réduit le trafic routier et a eu un impact positif sur les statistiques de sécurité sur la route du Groupe. Cependant, il est à noter que le taux de fréquence (nombre d'accidents de la route graves avec blessés, par million de kilomètres) de 2021 reste inférieur à celui de 2019.

En 2021, Air Liquide ne déplore aucun décès de collaborateur ni de sous-traitant sur la route. En revanche, plusieurs accidents impliquant un véhicule Air Liquide, dont certains auraient pu être évités, ont malheureusement conduit au décès de tiers.

L'analyse des accidents de la route de ces dernières années a mis en évidence certaines causes récurrentes, telles que la fatigue ou la distraction pendant la conduite. C'est pourquoi Air Liquide a lancé des initiatives clés sur l'accompagnement du changement de comportement au volant et l'utilisation des technologies digitales d'aide à la conduite, qui permettent d'améliorer progressivement la sécurité du transport par la route (page 34). Malgré la pandémie de covid-19, le déploiement de ces initiatives se poursuit.

### SÉCURITÉ SUR LA ROUTE : TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS GRAVES AVEC BLESSÉS <sup>(a)</sup>



(a) Par million de km parcourus par des camions de plus de 3,5 tonnes.



# 4

## ENVIRONNEMENT

Agir dans notre entreprise,  
avec nos partenaires, pour la planète

- > 4.1. Cartographie des risques
- > 4.2. Procédures d'évaluation régulière
- > 4.3. Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves
- > 4.4. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

## 4.1. CARTOGRAPHIE DES RISQUES

### Risques liés au climat

Afin de lutter contre le changement climatique, Air Liquide prend en compte les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), telles qu'exprimées dans les rapports d'évaluation et les rapports spéciaux. Le Groupe a pour ambition de participer activement à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, qui définit un cadre mondial visant à éviter un changement climatique dangereux en limitant le réchauffement de la planète à un niveau nettement inférieur à 2 °C et en poursuivant les efforts pour le limiter à 1,5 °C par rapport au niveau préindustriel. Le Rapport spécial du GIEC « Réchauffement planétaire de 1,5 °C » publié en 2018 indique que l'atteinte de l'objectif de l'Accord de Paris de maintenir l'élévation de température moyenne sous 1,5 °C nécessite d'atteindre la neutralité carbone, à l'échelle de la planète, en 2050.

Dans ce contexte, en tant qu'industriel responsable, Air Liquide reconnaît l'importance et l'urgence du traitement des sujets climatiques. S'appuyant sur ces faits scientifiques, Air Liquide a développé sa stratégie visant à atteindre la neutralité carbone pour ses opérations (émissions de scope 1 et 2) d'ici à 2050, tout en aidant ses clients à réduire leur empreinte carbone.

Les émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités et les phénomènes météorologiques exceptionnels du fait du changement climatique peuvent impacter l'environnement et les personnes.

### RISQUES CLIMAT LIÉS AUX ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Ils peuvent notamment avoir les conséquences suivantes sur les personnes et l'environnement :

- de nouvelles compétences peuvent être requises des collaborateurs afin de maintenir leur employabilité, en particulier dans un contexte de mise en œuvre de nouvelles technologies et de développement de nouveaux marchés ;
- le développement massif d'énergies renouvelables utilisées pour réduire les émissions de GES peut avoir un impact sur les communautés locales ;
- de par ses conséquences sur le réchauffement climatique, les émissions de GES peuvent avoir un impact sur l'environnement, notamment sur les ressources en eau ou le rendement des cultures.

### RISQUES CLIMAT LIÉS À L'IMPACT PHYSIQUE

Air Liquide exerce ses activités dans certaines régions du monde exposées à une augmentation (en amplitude et/ou en fréquence) des phénomènes météorologiques du fait du changement climatique. Ces phénomènes peuvent avoir les conséquences suivantes sur les personnes :

- la mise en danger des collaborateurs ou des communautés riveraines par les sites endommagés lors d'événements climatiques extrêmes tels que des inondations, des incendies ou des ouragans ;
- une dégradation des conditions de travail des collaborateurs dans certaines géographies du fait d'une modification du régime de température moyenne.

### Risques liés à la gestion de l'eau

Air Liquide reconnaît le droit humain à l'eau et à l'assainissement. La gestion de l'eau dans ses activités peut avoir deux principaux types d'impact sur les personnes, liés au prélèvement et à l'utilisation de l'eau sur les sites où le Groupe opère ou liés à la qualité de l'eau qui est rendue aux écosystèmes après utilisation.

### RISQUES LIÉS AU PRÉLÈVEMENT ET À L'UTILISATION DE L'EAU

Les impacts liés au prélèvement d'eau peuvent varier selon le lieu. Les zones où il est difficile de répondre aux besoins humains et environnementaux en eau en raison d'une disponibilité, d'une qualité ou d'une accessibilité insuffisantes sont appelées zones de stress hydrique. Dans ces zones, des conflits pour l'eau entre différents usages et utilisateurs peuvent survenir.

### RISQUES LIÉS À LA QUALITÉ DE L'EAU RESTITUÉE AUX ÉCOSYSTÈMES

La qualité et les spécifications de l'eau restituée aux écosystèmes sont importantes pour évaluer l'impact des opérations du Groupe, que ce soit en raison de la présence de polluants ou de leur teneur en contaminants, ou de la température, qui peuvent induire une pollution directe ou indirecte et des dommages aux écosystèmes.



## 4.2. PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE

### Risques liés au climat

#### RISQUES CLIMAT LIÉS AUX ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Les données liées aux émissions de GES reportées par les entités sont consolidées dans un outil centralisé au niveau du Groupe pour déterminer le bilan carbone annuel d'Air Liquide.

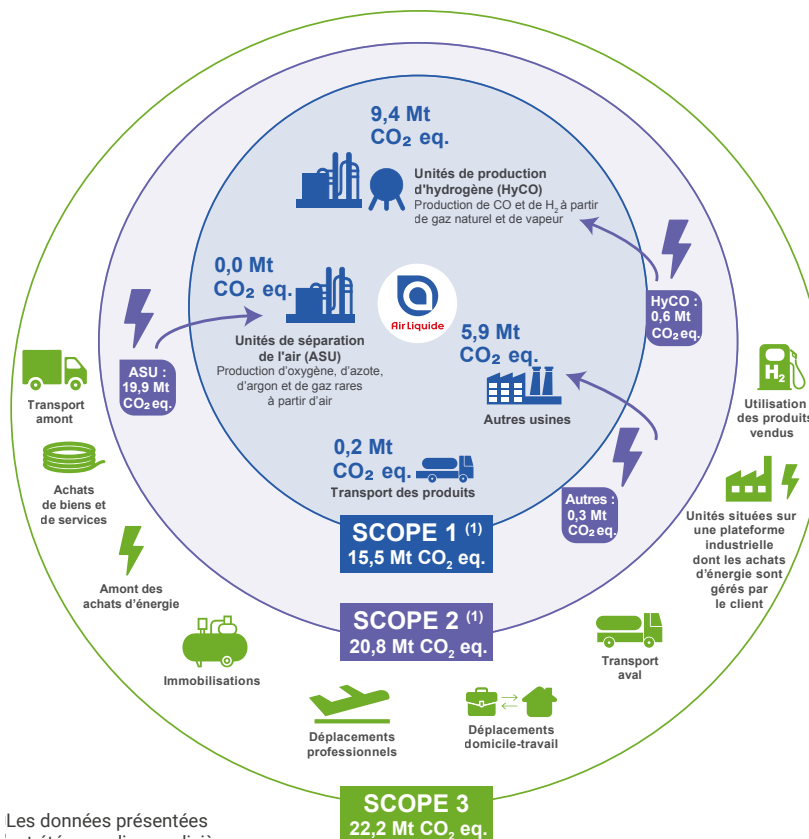
Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) constituant l'empreinte carbone des entreprises sont catégorisées suivant trois périmètres, appelés « scopes », en fonction de l'origine des émissions. Air Liquide suit cette classification pour le pilotage de son empreinte carbone.

Le bilan d'émissions de GES d'Air Liquide prend en compte les 6 gaz à effet de serre mis en avant par le protocole de Kyoto et est réalisé conformément à la méthode de comptabilité carbone du GHG Protocol proposé par le World Resource Institute et le World Business Council for Sustainable Development.



- (1) Émissions reportées en millions de tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent en utilisant la méthodologie « base marché », retraitées pour inclure les émissions de l'année entière des actifs acquis en 2021.
- (2) Le Greenhouse Gas Protocol (organisme responsable de l'élaboration de normes internationales sur le calcul du bilan carbone, aussi appelé GHG Protocol) est le cadre comptable le plus utilisé à l'international pour comprendre, quantifier et gérer les émissions de gaz à effet de serre.
- (3) La définition des différentes catégories du scope 3 par le Greenhouse Gas Protocol est disponible à [ce lien](#).

### SCOPES D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



Les données présentées ont été arrondies au dixième.

#### SCOPE 1 Émissions directes générées par l'ensemble des sources d'émissions possédées ou contrôlées par Air Liquide.

Les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) d'Air Liquide sont principalement des émissions de dioxyde de carbone et de protoxyde d'azote, toutes exprimées en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent. Pour les grandes unités, les émissions de scope 1 correspondent à la différence de contenu carbone entre le gaz naturel consommé par ces unités et le contenu carbone de leurs produits. Le reporting prend en compte un minimum de 95 % des émissions du Groupe. Le reporting fait l'objet d'un processus d'amélioration continue.

#### SCOPE 2 Émissions indirectes liées à la production d'électricité ou de vapeur achetée à l'extérieur du Groupe.

Le scope 2 totalise les émissions indirectes de GES générées par la production d'électricité et de vapeur achetée à l'extérieur du Groupe. Ces émissions sont liées à la production d'électricité et de vapeur dans les différents pays où il opère. Le reporting prend en compte un minimum de 95 % des émissions du Groupe. La méthodologie et le reporting des sources d'émissions indirectes liées aux achats d'électricité et de vapeur à des tiers font l'objet d'un processus d'amélioration continue ; ainsi le Groupe a adopté à partir de 2021 le reporting en « base marché » pour son scope 2.

Air Liquide a ainsi amélioré la manière dont les émissions indirectes liées aux achats d'électricité et de vapeur sont comptabilisées, en passant d'une approche « base géographique » (« location-based ») basée sur les facteurs d'émission moyens du réseau national à une approche beaucoup plus précise et spécifique, directement liée aux contrats d'approvisionnement en place, appelée méthode « base marché » (« market-based »). Grâce à cette approche, le Groupe adopte la méthode de comptabilisation des émissions de scope 2 recommandée par le GHG Protocol<sup>(2)</sup>. Désormais, les initiatives d'Air Liquide en matière d'approvisionnement en électricité, en particulier l'approvisionnement volontaire en électricité renouvelable, se reflètent directement dans les chiffres d'émissions de scope 2 reportés.

#### SCOPE 3 Autres émissions indirectes liées au cycle de vie des produits vendus par Air Liquide.

Le Groupe reporte d'autres émissions indirectes de GES en scope 3 (catégories 1, 2, 3, 4, 6, 7, 9, 11 et 13 du GHG Protocol<sup>(3)</sup>) qui concernent les activités Gaz & Services. Les catégories non reportées représentent des émissions non applicables dans le modèle d'affaires d'Air Liquide (8 et 14), ou négligeables (5, 12 et 15), ou dont la méthodologie et le reporting sont en cours d'élaboration (10).



## ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS POUR MAINTENIR LEUR EMPLOYABILITÉ

L'évaluation a porté sur les activités les plus exposées qui se situent dans l'Ingénierie & Construction (I&C) et la Grande Industrie :

- Au sein d'I&C, les équipes d'ingénierie et des lignes de produits sont celles qui font face aux plus grandes évolutions de leurs compétences. Il s'agit de disciplines émergentes (électrolyse) ou d'expertises à renforcer pour faire face aux enjeux de transition énergétique (capture et liquéfaction du CO<sub>2</sub>, liquéfaction de l'hydrogène). Ces nouveaux métiers, alliés à la croissance d'activité actuelle pour l'I&C sont autant d'opportunités pour les collaborateurs positionnés sur des segments d'activité moins porteurs.

I&C a pérennisé son exercice d'évaluation des compétences techniques « SPRING » en 2020 et renouvellera cette analyse en 2022. Il consiste en une évaluation des compétences métiers des collaborateurs dans les filières techniques mises en perspective avec les besoins identifiés pour supporter l'activité prévisionnelle d'I&C, en particulier dans la perspective de développement des technologies soutenant la stratégie de transition énergétique du Groupe. L'exercice 2022 portera plus particulièrement sur la ligne de produits Électrolyse et les compétences d'exécution (ingénierie et activités sites).

- Trois métiers dans la Grande Industrie sont plus particulièrement exposés à une forte évolution de leurs compétences :
  - les équipes de production et maintenance sur sites, impactées par la digitalisation et l'automatisation des processus industriels et par la mise en place des Centres SIO (« Smart and Innovative Operations ») en charge du pilotage à distance des sites de production,

- les équipes commerciales sont impactées par les enjeux de transition énergétique qui se matérialisent dans l'évolution des offres du Groupe,
- pour les équipes en charge du négoce d'énergie, un plan 2021-2023 a été formalisé pour accompagner le développement de leurs compétences dans un contexte de renforcement des achats d'énergie renouvelable. Les deux premières étapes ont été réalisées en 2021 : (i) cartographie des compétences en six domaines de compétences clés ; (ii) identification des besoins en développement et en renforcement de compétences dans chacune des géographies.

### Risques liés à la gestion de l'eau

#### RISQUES LIÉS AU PRÉLÈVEMENT ET À L'UTILISATION DE L'EAU

La consommation d'eau est mesurée en calculant la différence entre la quantité d'eau prélevée et la quantité d'eau restituée par le Groupe dans l'exercice de ses activités. Cette différence s'explique par :

- la perte de l'eau par évaporation dans le processus de refroidissement de machines tournantes, en particulier pour la production des gaz de l'air ; et
- son utilisation comme matière première pour certains produits, tels que l'hydrogène.

En ce qui concerne le refroidissement des unités de séparation de gaz de l'air (ASU), il existe plusieurs types de circuits de refroidissement :

- 54 % de ces unités ont des circuits d'eau semi-ouverts, où une partie de l'eau, au cours du refroidissement, s'évapore ;
- 38 % de ces unités ont des circuits ouverts. L'eau passe par l'usine afin de la refroidir et l'intégralité de l'eau prélevée est restituée.

Ces deux types d'unités nécessitent des apports d'eau continus pour assurer le refroidissement ;

- enfin, les autres unités ont des circuits fermés qui ne prélèvent pas d'eau dans leur milieu. Ces derniers n'ont aucune consommation d'eau après le remplissage initial.

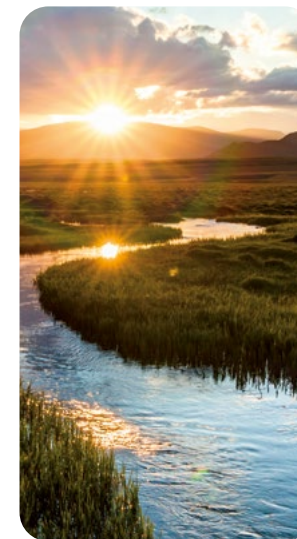
L'eau étant une ressource limitée et non disponible de façon égale dans l'ensemble des géographies, Air Liquide a évalué les risques liés à la consommation d'eau de ses sites en se référant à la carte « Aqueduc 3.0 Water Risk Atlas » du World Resource Institute (WRI) publiée en août 2019. Cette évaluation prend en compte les données spécifiques de chaque site en fonction de sa localisation par rapport à un bassin hydrologique, à des nappes phréatiques ou à une frontière administrative.

Pour réaliser cette évaluation, le Groupe s'est basé sur le scénario « business as usual » (SSP2 RCP8.5 du GIEC). Ainsi, chaque site est identifié comme appartenant ou non à une zone de stress hydrique (zone définie en fonction de l'intensité du conflit pour l'eau). Cette cartographie inclut également les nouvelles unités.

En 2021, selon la cartographie des sites du Groupe et sur la base de la carte du WRI, 1 % sont situés dans des zones considérées comme arides. Concernant les sites localisés dans des zones à fort stress hydrique, une analyse est en cours et sera achevée en 2022. Elle permettra de prioriser les actions dans les opérations ayant la plus forte consommation d'eau.

#### RISQUES LIÉS À LA QUALITÉ DE L'EAU RESTITUÉE AUX ÉCOSYSTÈMES

Les mesures et analyses des eaux restituées, afin d'évaluer la qualité, sont opérées à une fréquence et selon les exigences édictées dans les réglementations locales.



Ainsi, les procédures d'évaluation des risques environnementaux sont les suivantes :

- les éléments de méthode, comme les grilles permettant d'évaluer régulièrement les risques en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur dommage potentiel sont fournis aux opérations par la Direction du Développement Durable, qui supervise le processus d'analyse. Les risques environnementaux sont ainsi évalués localement par les groupes de pays (clusters) sous la responsabilité de leurs Directeurs ;
- la synthèse de l'évaluation est revue par le Comité des risques. Il valide les orientations, analyse les prises de décisions et s'assure du suivi des actions ;
- le Comité environnement et société examine la stratégie et les engagements du Groupe en matière de développement durable et ses actions en matière environnementale et sociétale, et en rend compte à l'ensemble du Conseil d'Administration. Il se réunit au moins trois fois par an et tient une session commune avec le Comité d'audit et des comptes une fois par an.

## 4.3. ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

### Risques liés au climat

#### POLITIQUE ET PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

Les procédures relatives à la surveillance et au reporting des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont en cours de rédaction suite à l'annonce des objectifs de développement durable en mars 2021. Elles comprendront :

- un rappel des obligations réglementaires actuelles auxquelles le Groupe est soumis en matière d'émissions de GES ;
- la méthodologie de calcul des émissions des scopes 1, 2 et 3, ainsi que le périmètre et la fréquence de reporting ;
- les critères de revue des décisions d'investissement, qui prennent en compte des critères de responsabilité environnementale, notamment concernant les émissions de GES, ainsi qu'une analyse des opportunités et risques liés à la transition climatique. Pour tous ses projets, pour toutes les géographies, même celles pour lesquelles il n'y a actuellement pas de prix pour le CO<sub>2</sub>, Air Liquide intègre dans son processus de décision d'investissements une étude de sensibilité au prix du CO<sub>2</sub>. Différentes valeurs sont utilisées dont un coût de référence de 50 euros par tonne de CO<sub>2</sub>, le prix local actuel ainsi qu'une valeur élevée d'au moins 100 euros par tonne, choisie en fonction de la géographie et du contexte.

#### OBJECTIFS CLIMAT DU GROUPE

Dans le cadre des objectifs de développement durable annoncés en mars 2021, Air Liquide a pour ambition d'AGIR pour une société bas carbone.

En ligne avec l'Accord de Paris, et pour faire face à l'urgence de la prise en compte du changement climatique et de la transition énergétique, Air Liquide s'engage en se fixant pour objectif d'**atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050**, avec deux grandes étapes intermédiaires :

- le début de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> en valeur absolue autour de 2025 ;
- une réduction de -33 % de ses émissions de CO<sub>2</sub> des scopes 1 et 2 <sup>(1)</sup> d'ici à 2035, par rapport à la base des émissions de 2020 scopes 1 et 2 comptée en « base marché » telle que définie en page 40.

Par ailleurs, le Groupe maintient également son objectif annoncé en 2018 de **réduire de -30 % l'intensité carbone <sup>(2)</sup> d'ici à 2025, sur la base des émissions de 2015**.



Air Liquide a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050



-33 % de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de scope 1 et 2 d'ici à 2035 par rapport à 2020



-30 % de réduction de l'intensité carbone d'ici à 2025 par rapport à 2015

(1) Émissions reportées en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent en utilisant la méthodologie « base marché », retraitées pour inclure à partir de 2020 et chaque année suivante, les émissions de l'année entière des actifs acquis après 2020.

(2) En kg CO<sub>2</sub> équivalent/euro de Résultat opérationnel courant avant amortissements et hors IFRS 16 au taux de change 2015 sur les scopes 1 et 2 des émissions de gaz à effet de serre reportées en utilisant la méthodologie « base marché » (voir méthodologie du calcul des scopes en page 40).

Pour atteindre ces objectifs, le Groupe a notamment identifié cinq leviers permettant de réduire l'empreinte carbone de ses actifs, détaillés ci-contre.

En mars 2021, Air Liquide a renforcé son ambition climat succédant à celle annoncée en 2018 qui reposait sur un objectif de réduction de -30 % de l'intensité carbone en 2025 (par rapport à 2015). Cette stratégie définie en 2018 s'appuyait sur la détermination de leviers visant à la décarbonation des actifs associés à des objectifs chiffrés.

Compte tenu de plusieurs facteurs (reprise des unités de séparation des gaz de l'air de Sasol en Afrique du Sud mi-2021 et changement de la méthode de calcul des émissions indirectes liées aux achats d'électricité et de vapeur), les objectifs associés aux leviers déterminés en 2018 ne sont plus adaptés pour répondre à la nouvelle ambition de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> en valeur absolue tout en maintenant l'objectif de réduction de -30 % de l'intensité carbone d'ici à 2025 par rapport à 2015. Ces objectifs ne sont donc plus présentés comme dans les exercices précédents.

Toutefois, les leviers déterminés pour la décarbonation des actifs restent pertinents et sont présentés ci-dessous. La performance des indicateurs associés, ainsi que de nouveaux indicateurs, continue d'être mesurée, suivie et reportée.

## ACTIFS : réduire l'impact carbone de ses activités de production, de distribution et de services

### LEVIER

1

#### S'APPROVISIONNER EN ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

**Air Liquide adopte une démarche proactive d'achat d'électricité renouvelable par la conclusion de contrats directs auprès de producteurs. La part d'électricité renouvelable devrait augmenter dans les années à venir puisqu'il est prévu de conclure régulièrement de nouveaux contrats d'achat.**



**Air Liquide a signé un contrat d'achat d'électricité à long terme avec Vattenfall, pour acheter la production d'une capacité de 25 MW d'énergie éolienne offshore aux Pays-Bas.** Sur la durée du contrat, Air Liquide s'approvisionnera en électricité renouvelable à hauteur d'environ 15 % de sa consommation actuelle aux Pays-Bas et la quantité d'électricité renouvelable consommée permettra d'éviter l'émission de 750 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

**De plus, Air Liquide a signé un contrat d'achat d'électricité à long terme avec TotalEnergies, à travers Lampiris, sa filiale de fourniture d'électricité en Belgique, pour une capacité totale de 15 MW d'électricité d'origine éolienne offshore en Belgique.** Sur la durée du contrat, l'électricité générée par ces éoliennes permettra d'éviter jusqu'à 270 000 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>.

### LEVIER

2

#### AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES UNITÉS DE PRODUCTION

**Air Liquide améliore continuellement la conception de ses unités de production et les modernise, grâce aux efforts d'innovation menés par les équipes de Recherche & Développement et d'Ingénierie & Construction, afin d'améliorer leur efficacité énergétique et de réduire leur consommation d'énergie. Le Groupe continue de déployer le programme Smart and Innovative Operations (SIO), qui permet d'optimiser la consommation ainsi que les achats d'énergie via des centres d'opérations.**



**Air Liquide et PAO Severstal, un des principaux producteurs d'acier, ont signé un nouveau contrat à long terme pour la construction d'une unité de séparation des gaz de l'air (ASU) et la fourniture d'oxygène au site Severstal CherMK en Russie.** Cette nouvelle ASU se caractérise par une **meilleure efficacité énergétique**. Dans le cadre de leur accord, les deux entreprises se sont engagées à continuer de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> associées à la production d'oxygène.



## LEVIER

3

## METTRE EN PLACE DES TECHNOLOGIES INNOVANTES DE CAPTAGE DU CARBONE

Air Liquide a développé un portefeuille de technologies propriétaires comme Cryocap™, qui permettent de capter le CO<sub>2</sub> afin de le stocker sur des unités de production d'hydrogène basées sur le reformage de méthane (SMR). Le captage en vue de la valorisation ou du stockage de CO<sub>2</sub> est ainsi amené à jouer un rôle majeur dans la réduction des émissions directes liées à la production d'hydrogène.



Air Liquide est engagé dans le projet de captage et de stockage du CO<sub>2</sub> (CCS) « Porthos » dans la région de Rotterdam, aux Pays-Bas. Le projet Porthos vise à capter et à stocker une quantité annuelle de 2,5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> dans des zones de stockage sous la mer du Nord, à partir de 2024. Le site Air Liquide de Rozenburg, dans la zone portuaire de Rotterdam, installera une unité Cryocap™ pour capter le CO<sub>2</sub> provenant pour partie des installations de production d'hydrogène.

## LEVIER

4

## INSTALLER DES ÉLECTROLYSEURS POUR LA PRODUCTION D'HYDROGÈNE

Air Liquide s'est engagé à produire de l'hydrogène bas carbone à l'échelle industrielle. L'électrolyse de l'eau est une des solutions clés pour produire de l'hydrogène avec une empreinte carbone minimale, quand elle est alimentée par une électricité bas carbone. Le déploiement d'unités d'électrolyseurs joue donc un rôle crucial pour permettre la production d'hydrogène bas carbone à grande échelle pour l'industrie et la mobilité.



Air Liquide a inauguré le plus grand électrolyseur à membrane échangeuse de protons (PEM) au monde. Alimentée par de l'énergie renouvelable, cette unité produit jusqu'à 8,2 tonnes par jour d'hydrogène bas carbone à Bécancour, au Québec. Le Groupe confirme avec ce nouvel investissement à grande échelle son engagement de long terme dans les marchés de l'hydrogène énergie et son ambition d'être un acteur majeur dans la fourniture d'hydrogène bas carbone.

Air Liquide prévoit de construire à Oberhausen, en Allemagne, une unité de production par électrolyse d'hydrogène renouvelable, d'une puissance de 30 MW. La première tranche de cette unité de production devrait être opérationnelle début 2023 avec une capacité de 20 MW. Il s'agira de la première production d'hydrogène renouvelable de taille industrielle à être reliée à un réseau de canalisations d'hydrogène et d'oxygène existant.

## LEVIER

5

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DES GAZ DE L'AIR (N<sub>2</sub>, O<sub>2</sub>, Ar) LIVRÉS EN VRAC, EN BOUTEILLES OU PRODUITS SUR LES SITES CLIENTS

Air Liquide dispose d'un important parc de camions pour approvisionner ses clients en gaz industriels. Ces véhicules contribuent à l'émission de gaz à effet de serre causée par le Groupe. Air Liquide a ainsi pris des mesures ciblées pour réduire ces émissions en mettant en place des outils digitaux pour l'optimisation des tournées et pour, progressivement, équiper sa flotte de véhicules avec des carburants de remplacement.



Air Liquide signe un contrat pour l'achat de CO<sub>2</sub> biosourcé, c'est-à-dire issu de la filière biomasse, à partir d'une unité de captage, de purification et de liquéfaction de CO<sub>2</sub>. Situé près de Brest en France, ce projet de captage de CO<sub>2</sub>, à proximité des clients locaux d'Air Liquide, devrait permettre de limiter l'empreinte carbone liée au transport de la molécule, avec une réduction d'un million de kilomètres parcourus en camion par an, soit une réduction d'environ 900 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>.

Présents dans chaque groupe de pays (cluster), des « Climate Champions » sont chargés de piloter les objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> du Groupe. Ils sont le point de contact de la Direction du Développement Durable dans les groupes de pays (clusters). Ils coordonnent l'élaboration d'une feuille de route qui définit toutes les mesures opérationnelles requises pour l'atteinte des objectifs. Ils ont pour mission de suivre les indicateurs, le déploiement des projets et de communiquer sur les progrès.

Au-delà de la réduction de l'empreinte carbone de ses propres actifs, Air Liquide s'engage pour construire une société bas carbone avec ses clients et pour les écosystèmes.

## CLIENTS : innover avec ses clients pour une industrie plus propre

Air Liquide continue également d'apporter à ses clients des solutions pour les aider à réduire leur empreinte carbone. Grâce à son expertise technologique et sa capacité d'innovation, le Groupe leur propose des solutions plus propres et plus durables pour réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub>. Pour réaliser cette ambition, les leviers suivants ont été identifiés :

### LEVIER

1

#### OFFRIR DES GAZ INDUSTRIELS BAS CARBONE

En complément de la décarbonation de ses propres actifs pour la fourniture de gaz industriels bas carbone, Air Liquide accompagne ses clients dans leurs objectifs de réduction de leur empreinte carbone. Le Groupe leur met à disposition ses technologies et son expertise dans l'approvisionnement en énergie y compris en reprenant des unités existantes de production d'oxygène ou d'hydrogène afin de les décarboner.



Air Liquide et Jiangsu Shagang Group ont signé un nouveau contrat d'approvisionnement de long terme pour la construction et l'exploitation de la plus grande unité de gaz industriels bas carbone au monde pour l'industrie sidérurgique à Zhangjiagang City, dans la province de Jiangsu, en Chine. Conçue pour utiliser de l'énergie bas carbone, cette unité de pointe permettra à terme de réduire considérablement les émissions de CO<sub>2</sub>. Elle sera équipée de la solution propriétaire Alive™, une innovation qui permet de stocker jusqu'à 60 MW d'énergie par jour et remplacera d'anciens actifs installés sur le site client.

### LEVIER

2

#### TRANSFORMER LES PROCÉDÉS DE PRODUCTION AFIN D'EN DIMINUER L'INTENSITÉ CARBONE

Air Liquide apporte des innovations techniques dans des secteurs industriels comme la métallurgie et la chimie.

Afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> associées aux procédés conventionnels utilisés dans ces secteurs, une transformation fondamentale des moyens de production est nécessaire, en utilisant de nouveaux procédés et de nouvelles matières premières comme l'hydrogène.



Air Liquide et ArcelorMittal ont signé un protocole d'accord pour transformer le procédé de production de l'acier par le développement de solutions innovantes. Ce partenariat est une première étape vers la création d'un nouvel écosystème autour de l'hydrogène bas carbone et du captage du CO<sub>2</sub> dans le bassin industriel de Dunkerque. Le projet contribuera à réduire les émissions annuelles de CO<sub>2</sub> des unités du site de production d'acier d'ArcelorMittal à Dunkerque de 2,85 millions de tonnes d'ici à 2030. Air Liquide soutiendra cette initiative stratégique par la fourniture massive d'hydrogène bas carbone et la mise en œuvre de technologies de captage du CO<sub>2</sub>.

### LEVIER

3

#### PROPOSER DES OFFRES DE CAPTAGE DU CARBONE

La présence d'Air Liquide dans les principaux bassins industriels combinée avec son expertise dans les technologies de captage et de liquéfaction du carbone lui permet de jouer un rôle majeur dans les projets visant à regrouper de larges flux de CO<sub>2</sub> afin de les capter en vue de les valoriser ou de les stocker.



Le projet Kairos@C, développé conjointement par Air Liquide et son client BASF, a été sélectionné par la Commission européenne pour recevoir un financement à travers son Fonds consacré à l'innovation. Il s'agit de l'un des sept projets de grande taille retenus sur plus de 300 présentés. Situé à Anvers, ce projet permettra d'éviter 14,2 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> sur ses dix premières années d'exploitation en combinant captage, liquéfaction, transport et stockage du CO<sub>2</sub> à grande échelle en mer du Nord. Le projet sera également connecté à des infrastructures partagées de transport et d'exportation de CO<sub>2</sub>, dont le premier terminal de liquéfaction et d'exportation de CO<sub>2</sub> qui sera construit dans le cadre du consortium « Antwerp@C ».



## ÉCOSYSTÈMES : contribuer à l'émergence d'une société bas carbone

Air Liquide œuvre pour une société bas carbone. Pour cela, le Groupe développe l'hydrogène et le biométhane pour les applications industrielles et pour la mobilité. Ces développements joueront un rôle important dans la lutte contre le changement climatique. Dans ce but, le Groupe a identifié les leviers suivants :

### LEVIER

1

#### PROMOUVOIR L'HYDROGÈNE POUR LA MOBILITÉ PROPRE

Air Liquide investit dans la production d'hydrogène bas carbone ainsi que dans des réseaux de distribution pour la mobilité propre, afin de soutenir la transition vers une société à faible émission de carbone. Air Liquide est notamment l'un des membres fondateurs du Hydrogen Council (Conseil de l'Hydrogène), une initiative mondiale qui rassemble 123 sociétés, en 2021, afin de promouvoir l'hydrogène comme solution clé pour la transition énergétique.



Air Liquide contribue au progrès de la mobilité d'hydrogène en Chine. Le Groupe a fourni et installé huit unités de distribution d'hydrogène pour la station d'hydrogène de Daxing à Pékin, en Chine. Avec une capacité de 4,8 tonnes, **cette station peut ravitailler 600 véhicules à pile hydrogène (fourgon, camion à ordures et bus) par jour**, ce qui en fait la plus grande au monde en termes de capacité de ravitaillement. Elle fait partie d'une zone internationale de démonstration de l'hydrogène énergie de 200 000 m<sup>2</sup> à Pékin. Cette zone vise à créer un écosystème d'innovation intégrant la recherche et le développement, les essais et la production liés à l'hydrogène énergie.

### LEVIER

2

#### DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Air Liquide est un acteur engagé sur l'ensemble de la chaîne de valeur du biométhane pour un transport durable, depuis l'approvisionnement et la purification du biogaz pour la production de biométhane (qui peut être directement injecté dans le réseau de gaz) jusqu'à la distribution aux clients finaux.



Air Liquide développe de façon accélérée ses activités de biométhane aux États-Unis en construisant la plus grande unité de production au monde. Située à Rockford, dans l'État de l'Illinois, cette dernière sera opérationnelle en 2024 et aura une capacité de production de 380 GWh par an, ce qui représente la plus grande capacité de production de biométhane pour le Groupe. La production sera consacrée à la mobilité propre et aux clients industriels.



## Risques liés à la gestion de l'eau

### POLITIQUE LIÉE À LA GESTION DE L'EAU

Pour gérer les risques liés au prélèvement et à l'utilisation de l'eau ainsi qu'à la qualité de l'eau rendue aux écosystèmes, une politique de gestion de l'eau a été publiée dans le BlueBook <sup>(1)</sup> en 2021 et sera déployée dans le Groupe en 2022. Elle identifie les impacts des activités d'Air Liquide sur la disponibilité et la qualité de l'eau. La politique définit les principes de gestion des risques en s'appuyant sur l'évaluation précise de la situation des sites. Enfin, elle décrit les actions à mettre en œuvre pour déployer une gestion de l'eau adaptée.

Des objectifs Groupe en termes de gestion de l'eau ont été définis en 2021. Ils comprennent :

- pour les opérations à forte consommation d'eau dans les zones à stress hydrique élevé, la mise en place d'ici à 2025 d'un plan de gestion de l'eau documenté visant à réduire les prélèvements d'eau et atténuer les risques d'utilisation ;
- pour toutes les opérations, la définition et la mise en œuvre d'un standard au niveau du Groupe, allant au-delà des processus et procédures locaux existants, et garantissant que la qualité de l'eau rejetée respecte ou excède les critères locaux applicables.

### ORGANISATION ET OUTIL DE REPORTING

Air Liquide dispose d'un réseau d'experts de l'eau qui est le point de contact privilégié pour toute question concernant l'eau et son utilisation et qui vérifie les données (prélèvements, restitution, qualité). En 2021, le Groupe a déployé un nouvel outil de reporting pour améliorer la remontée et la précision des données. Enfin, suite à des travaux d'un groupe de travail dédié, Air Liquide va renforcer le processus de pilotage de la gestion de l'eau sur les sites, le suivi des usages et la qualité des eaux retournées aux écosystèmes.

### SOLUTIONS POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU

Air Liquide offre à ses clients des solutions efficaces et faciles à mettre en œuvre dans le domaine du traitement de l'eau pour faire face aux défis environnementaux, notamment dans la lutte contre le stress hydrique et la sécheresse.

L'oxygène (O<sub>2</sub>), l'ozone (O<sub>3</sub>) et le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) jouent un rôle fondamental dans les procédés de traitement de l'eau potable et des eaux usées. Ces gaz sont essentiels pour équilibrer les taux de minéraux dans les usines de dessalement de l'eau ou pour éliminer les polluants des eaux potables. Pour les acteurs industriels, qui recherchent des technologies pour traiter et recycler l'eau, ces molécules contribuent à renforcer l'élimination de la pollution organique des eaux usées et à éviter la corrosion ou l'encrassement des systèmes de refroidissement.

## Engagement et formation des collaborateurs

### ORGANISATION INTERNE DÉDIÉE

Pour accompagner la démarche de Développement Durable du Groupe, un réseau a été créé par des collaborateurs volontaires dénommés « **Climate Ambassadors** ». Les membres s'engagent à organiser des initiatives locales, à sensibiliser les collaborateurs, à proposer des solutions contribuant au développement durable et à partager les bonnes pratiques au sein de leur entité. À la fin de 2021, le Groupe compte 450 Climate Ambassadors présents dans les différentes géographies du Groupe, contre 250 en 2020, ce qui démontre un intérêt croissant des collaborateurs sur ces enjeux. Le rôle de ces ambassadeurs sera étendu en 2022 à l'ensemble des sujets de développement durable.

Leurs actions sont relayées sur un site Intranet dédié où sont également accessibles des informations générales sur le développement durable et la stratégie du Groupe dans ce domaine et notamment les objectifs de développement durable annoncés en mars 2021, des vidéos pédagogiques et des articles de presse.



### LES CLIMATE AMBASSADORS D'ARGENTINE ORGANISENT LE MOIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de présenter les objectifs de développement durable du Groupe et sensibiliser les collaborateurs, les Climate Ambassadors d'Argentine ont organisé en juillet 2021 le « Mois du développement durable », qui a rassemblé plus de 250 participants. Après un webinar de présentation des objectifs du Groupe, un challenge a été lancé, reprenant des informations et des défis associés à chacun des piliers de ces objectifs. Des actions ont porté sur la réduction des déchets en plastique, la santé des collaborateurs et les biais cognitifs. Un atelier de clôture a été organisé pour discuter des résultats du challenge et interagir avec les participants.

(1) Manuel de référence global, le BlueBook réunit les codes, les politiques et les procédures d'Air Liquide et constitue le socle du dispositif de contrôle interne du Groupe.

## FORMATION DES COLLABORATEURS

Afin de former les collaborateurs à la compréhension des objectifs de développement durable annoncés par le Groupe en mars 2021, des modules ont été créés par Air Liquide Université sur les thèmes de la transition énergétique, de l'innovation, ou de l'économie circulaire. Le Groupe a mis en place une formation sur la transition énergétique comprenant des webinaires sur les causes et les conséquences du changement climatique ainsi que sur la stratégie de décarbonation d'Air Liquide. Les sessions de formation sont ouvertes à tous les collaborateurs. Ils peuvent également accéder aux enregistrements disponibles sur la plateforme numérique d'Air Liquide Université. Dans les opérations, des formations spécifiques ont été mises en place pour informer les collaborateurs sur les objectifs de développement durable du Groupe et leur déploiement opérationnel.



Face aux risques climat liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'émergence d'un besoin des collaborateurs en compétences complémentaires pour maintenir leur employabilité, des initiatives ont été lancées, notamment dans les activités Ingénierie & Construction (I&C) et Grande Industrie, pour les accompagner dans la transition vers de nouvelles technologies et le développement de nouveaux marchés :

- dans l'I&C, une ligne de produits Électrolyse intégrant l'ensemble de la chaîne de valeur, de la définition des solutions à l'exécution des projets a été créée en 2021. Elle a intégré près d'une trentaine de collaborateurs issus d'autres organisations au sein d'I&C. La mobilité interfonctionnelle demeure la façon privilégiée pour développer des parcours professionnels riches et renforcer la polyvalence et l'employabilité des équipes ;

- dans la Grande Industrie, des actions ont été engagées selon le type de métier visé :

- pour les métiers opérations et maintenance : un curriculum de formation pour les responsables des opérations sur site a été déployé en 2020-2021 pour accompagner la digitalisation des processus industriels (maintenance, fiabilité, sécurité) et l'évolution de leur rôle,
- pour les équipes commerciales : le curriculum de formation est remis à jour plusieurs fois par an et déployé pour renforcer les compétences des équipes. La mise en place de plans de développement individuel est prévue pour 2022,
- pour les équipes en charge de la gestion de l'énergie, deux actions prioritaires sont en cours de déploiement : (i) la mise en œuvre de plans de développement individuel ; (ii) la construction d'une offre de formation sur six domaines de compétences clé à destination des « Energy Managers » de façon prioritaire, mais également du management d'Air Liquide, des équipes commerciales et de l'ensemble des équipes du Groupe exposées à ces évolutions.



### AIR LIQUIDE PROPOSE UN PROGRAMME DE FORMATION SUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En 2021, Air Liquide a développé un programme de formation et d'accompagnement sur le climat et la transition énergétique, comptant six modules. Relayé par Air Liquide Université, ce programme visait plus particulièrement les collaborateurs participant aux décisions d'investissement et les équipes commerciales. Les trois premiers modules, intitulés « In a Nutshell », portaient sur les Objectifs climat du Groupe, les clients et les technologies et ont été ouverts aux autres collaborateurs du Groupe. Les trois autres modules, réservés au public prioritaire visé et intitulés « How-to », s'intéressaient à des enjeux pratiques pour les collaborateurs concernés autour des investissements, des interactions clients et des gaz industriels bas carbone. Le programme a ainsi été suivi par environ 1 400 collaborateurs.



## 4.4. DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ

Les résultats des actions d'atténuation des risques font l'objet d'un suivi régulier par la Direction du Développement Durable.

### Risques liés au climat

Dans le cadre des objectifs de développement durable annoncés en mars 2021, Air Liquide s'est engagé à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et, à moyen terme, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) <sup>(1)</sup> en valeur absolue d'ici à 2035 de -33 % par rapport à la base des émissions de 2020. Le Groupe maintient également l'objectif précédemment annoncé de réduction de -30 % de l'intensité carbone d'ici à 2025 par rapport à 2015.

	2020	2021
Émissions de CO <sub>2</sub> reportées (en milliers de tonnes de CO <sub>2</sub> eq.) <sup>(a)</sup>	32 529	36 364
<b>Objectif 1 : réduire de -33 % les émissions de CO<sub>2</sub> scopes 1 et 2 d'ici à 2035 par rapport à 2020 <sup>(b)</sup></b>	<b>Base de référence</b>	
(en milliers de tonnes de CO <sub>2</sub> eq.)	39 202	39 584
(variation en %)	—	+ 0,97 %

(a) Émissions reportées en utilisant la méthodologie « base marché » incluant les actifs nouvellement acquis à partir de leur date d'acquisition.

(b) Émissions reportées en utilisant la méthodologie « base marché », retraitées pour inclure à partir de 2020 et chaque année suivante, les émissions de l'année entière des actifs acquis après 2020. Ainsi, la variation de ces émissions retraitées reflète l'évolution réelle des émissions du Groupe à périmètre comparable.

Les émissions totales de CO<sub>2</sub> équivalent du Groupe, par rapport à la base de référence 2020 retraitée, sont restées stables (<+1 % d'augmentation), malgré la forte croissance de l'activité du Groupe. Cela reflète l'engagement fort du Groupe à maîtriser sa trajectoire en termes d'émissions de CO<sub>2</sub> et les mesures mises en œuvre.

(1) Émissions reportées en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent en utilisant la méthodologie « base marché », retraitées pour inclure à partir de 2020 et chaque année suivante, les émissions de l'année entière des actifs acquis après 2020.

(2) En kg CO<sub>2</sub> équivalent/euro de Résultat opérationnel courant avant amortissements et hors IFRS 16 au taux de change 2015 sur les scopes 1 et 2 des émissions de gaz à effet de serre reportées en utilisant la méthodologie « base marché » (voir méthodologie du calcul des scopes en page 40).

	Base de référence 2015	2019	2020	2021
<b>Objectif 2 : réduire de -30 % l'intensité carbone d'ici à 2025 par rapport à 2015</b>				
Intensité carbone <sup>(a)</sup>	7,3	5,5	5,2	5,5 <sup>(b)</sup>
(variation en %)	—	- 24 %	- 29 %	- 24 %

(a) En kg CO<sub>2</sub> équivalent/euro de Résultat opérationnel courant avant amortissements et hors IFRS 16 au taux de change 2015 sur les scopes 1 et 2 des émissions de gaz à effet de serre reportées en utilisant la méthodologie « base marché » (voir méthodologie du calcul des scopes en page 40).

(b) Intensité carbone calculée à partir des émissions de CO<sub>2</sub> reportées pour l'exercice de publication incluant les actifs nouvellement acquis à partir de leur date d'acquisition, notamment les unités de séparation des gaz de l'air de Sasol acquises le 24 juin 2021.

À la suite de la reprise des unités de séparation des gaz de l'air de Sasol en Afrique du Sud le 24 juin 2021, l'intensité carbone <sup>(2)</sup> d'Air Liquide augmente en 2021 par rapport à 2020. Toutefois, compte tenu de l'ambitieux plan de décarbonation du Groupe, et celui relatif à l'intégration des unités de Sasol, l'objectif de réduction de l'intensité carbone de -30 % d'ici à 2025 (5,1 kg CO<sub>2</sub> équivalent/euro en utilisant la méthodologie « base marché ») par rapport à la base de 2015 (7,3) n'est pas compromis.

Afin de compléter la mesure du progrès relatif à l'objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, le Groupe a identifié les indicateurs clés suivants. Ils suivent l'avancement des actions mises en œuvre et décrites en pages 43 à 45.

Indicateurs	2019	2020	2021	
Part d'électricité renouvelable sur le total de l'électricité consommée	20,8 %	21,6 %	16,8 % <sup>(a)</sup>	
Efficacité énergétique des unités de production <sup>(b)</sup>	ASU <sup>(c)</sup>	101,6	100,5	99,9
	HyCO <sup>(d)</sup>	100,1	99,9	98,0
Capacité d'électrolyse en opération ou décidée (en MW)	—	—	88	
Empreinte carbone des gaz de l'air (N <sub>2</sub> , O <sub>2</sub> et Ar) livrés en vrac, en bouteilles ou produits sur site par l'activité Industriel Marchand (en kg CO <sub>2</sub> eq./tonnes)	282	289	269	
Émissions de CO <sub>2</sub> évitées par Air Liquide ou ses clients (en millions de tonnes de CO <sub>2</sub> eq.) <sup>(e)</sup>	16,8	14,8	15,1	

(a) Ce calcul intègre la consommation d'électricité et de vapeur des unités de production de gaz de l'air de Sasol acquises le 24 juin 2021 (volumes importants) provenant d'un mix énergétique sud-africain comprenant une part significative d'électricité issue du charbon.

(b) Ces indicateurs sont calculés sur l'année de référence 2015 (base 100). Cette efficacité peut être affectée par la fiabilité, la maintenance, le nombre d'arrêts planifiés, de démarrages et de montées en puissance progressives.

(c) ASU : Air Separation Units (Unités de séparation des gaz de l'air). L'efficacité représente le volume de gaz produit par unité d'énergie consommée. Les gaz produits (oxygène, azote, argon) sont comptabilisés en m<sup>3</sup> d'oxygène gazeux équivalent.

(d) HyCO : unités de production d'hydrogène et de monoxyde de carbone. L'efficacité représente le volume d'hydrogène produit par unité d'énergie consommée.

(e) Ces émissions évitées ne couvrent que les émissions évitées directement attribuables à l'optimisation des actifs d'Air Liquide et à l'usage par ses clients directs des solutions d'Air Liquide, à l'exclusion des émissions évitées induites au niveau des usages finaux.

## Risques liés à la gestion de l'eau

En 2021, Air Liquide a prélevé un volume de 950 millions de m<sup>3</sup> d'eau de différentes sources. 87 % sont fournis par les clients, 6 % proviennent de sources d'eau douce telles que des rivières ou des lacs, 2 % de sources municipales et les 5 % restants de diverses autres sources. Le Groupe a restitué 91 % de cette eau, et la consommation réelle du Groupe est de 82 millions de m<sup>3</sup>.

	2019	2020	2021
Prélèvement annuel d'eau (estimation en millions de m <sup>3</sup> ) <sup>(a)</sup>	270	257	950
Consommation annuelle d'eau (estimation en millions de m <sup>3</sup> ) <sup>(b)</sup>	94	90	82

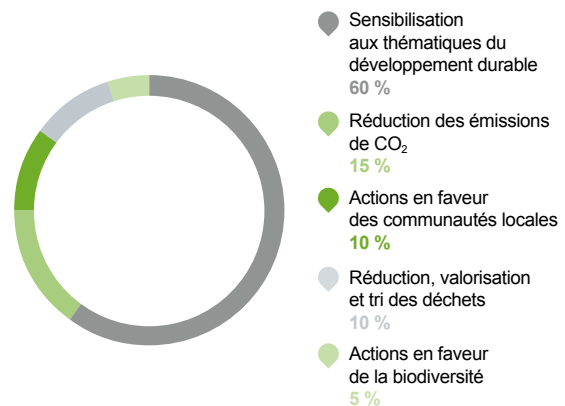
(a) Prélèvement brut.

(b) Consommation d'eau nette.

En 2021, la mise en œuvre d'un nouvel outil de reporting ainsi que l'introduction de nouveaux critères ont permis d'élargir le périmètre de mesure pour inclure un plus grand nombre de points de prélèvement d'eau des sites clients. Cette eau est utilisée dans des installations avec des circuits de refroidissement ouverts dans lesquels l'eau prélevée est restituée aux clients. Par conséquent, bien que les quantités d'eau prélevées et restituées à la source aient augmenté, la consommation nette d'eau, qui est mesurée plus précisément grâce à l'amélioration des mesures engagées, a diminué de -9 % par rapport à l'année précédente. Ces résultats sont le reflet de l'amélioration continue que mène le Groupe en matière de gestion de l'eau.

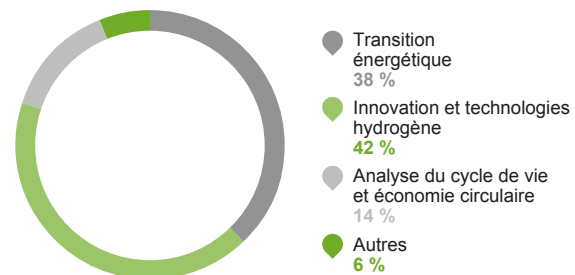
## Engagement et formation des collaborateurs

### TYPES D'INITIATIVES EN 2021



Les actions de la communauté des Climate Ambassadors font l'objet d'un suivi régulier. Depuis la création de ce collectif, leurs initiatives sont enregistrées et communiquées au niveau du Groupe afin d'être répliquées.

### FORMATIONS EN 2021



En 2021, le Groupe a poursuivi la sensibilisation des collaborateurs aux différentes actions engagées en faveur du développement durable (présentation des objectifs de développement durable, des enjeux de la transition énergétique, des actions à la disposition des collaborateurs pour contribuer à un monde plus durable, etc.).



# 5

## FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

**Achats responsables : accompagner nos fournisseurs vers une meilleure performance**

- > 5.1. Cartographie des risques
- > 5.2. Procédures d'évaluation régulière
- > 5.3. Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves
- > 5.4. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

Air Liquide compte plusieurs dizaines de milliers de fournisseurs et sous-traitants de premier rang (ci-après « fournisseurs »). Les catégories d'achats les plus importantes pour le Groupe sont l'énergie, les équipements, et les services techniques.

Deux organisations concourent aux achats pour le groupe Air Liquide. La Direction des Achats ainsi que les fonctions correspondantes dans les pôles sont en charge des catégories d'achats principales, à l'exception des achats d'énergie. Ces derniers sont gérés par des départements experts dans la gestion de l'énergie. La Direction des Achats a développé une procédure d'achats responsables en 2012 et la révisé régulièrement <sup>(1)</sup> pour tenir compte de l'évolution de la réglementation et des ambitions du Groupe <sup>(2)</sup>.

## 5.1. CARTOGRAPHIE DES RISQUES

### Méthodologie

La cartographie des risques en matière de droits humains et libertés fondamentales, de santé et sécurité des personnes, et d'environnement pour les fournisseurs d'Air Liquide repose sur l'identification des fournisseurs les plus exposés à ces risques. Pour ce faire, quatre critères ont été retenus :

- 1 ● Le montant de la dépense annuelle
- 2 ● Le risque lié à la nature d'activité du fournisseur
- 3 ● Le risque lié au pays où le fournisseur exerce ses activités principales
- 4 ● Sa dépendance vis-à-vis d'Air Liquide

**1** Le montant de la dépense annuelle permet de hiérarchiser les fournisseurs et d'inclure systématiquement dans l'identification des fournisseurs critiques en matière de RSE ceux auprès desquels le Groupe dépense plus de 200 000 euros par an.

**2** La nature d'activité d'un fournisseur est déterminée par son appartenance à l'une des 17 catégories d'achats, subdivisées en 429 sous-familles d'achats. Pour une méthodologie plus précise, chaque sous-famille d'achats se voit attribuer un niveau de risque global en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), incluant notamment l'environnement, les droits humains et les conditions de travail, sur une échelle de six niveaux (très élevé, élevé, moyennement élevé, moyennement faible, faible et très faible).

**3** Le risque lié au pays d'exercice des fournisseurs est apprécié à partir d'une pondération d'indicateurs publics reconnus en matière d'environnement (Ex. : Environmental Performance Index, EPI), de situation sanitaire et sociale (Ex. : indice de développement humain, IDH) et de droits humains (Ex. : Global Slavery Index, ITUC Global Rights Index), sur une échelle de trois niveaux (élevé, moyen, faible).

**4** La dépendance des fournisseurs vis-à-vis d'Air Liquide est également un critère important. Par exemple, une diminution de l'activité d'Air Liquide avec un fournisseur concerné pourrait avoir un impact social sur les emplois de ses collaborateurs.

La combinaison des quatre critères retenus conduit à l'identification des fournisseurs critiques en matière de RSE, qui sont priorisés dans la mise en œuvre des mesures d'évaluation et d'amélioration. Au-delà des critères énoncés ci-dessus, les fonctions achats dans les géographies sont libres de déterminer des conditions plus exigeantes, selon les spécificités locales, pour identifier d'autres fournisseurs critiques en matière de RSE.

(1) La dernière mise à jour de cette procédure date de 2019.

(2) La procédure d'achats responsables est déployée progressivement pour les achats d'énergie depuis 2020.

En 2021 :

**1 007**

fournisseeurs critiques en matière de RSE

**19 %**

dépenses d'achats du Groupe

Critères d'évaluation					Fournisseeurs critiques en matière de RSE
1	2	3	4		
Montant de la dépense annuelle	Nature d'activité	Pays d'exercice	Dépendance		
<b>RISQUES</b>	> 200 k€	Très élevé	Tous	Quel que soit le taux de dépendance	Systématiquement retenus
		Élevé et moyennement élevé	Élevé et moyen		
		Élevé et moyennement élevé	Faible	> 25 %	
		Moyennement faible, faible et très faible	Tous		
< 200 k€	Tous	Tous	Quel que soit le taux de dépendance	Selon appréciation des fonctions achats locales sur la base de critères plus exigeants	



Résultats en 2021

La cartographie des risques liés aux fournisseeurs est actualisée annuellement par un groupe de travail composé de la fonction en charge des achats responsables au niveau Groupe, des acheteurs spécialisés par catégorie et des experts de la plateforme externe.

En 2021, à partir de la méthodologie exposée ci-dessus, 1 007 fournisseeurs ont été identifiés comme étant les plus exposés à un risque en matière de RSE. Neuf autres fournisseeurs étaient identifiés comme à risque en matière de RSE, mais ont été exclus suite à l'arrêt des relations commerciales.

Ces 1 007 fournisseeurs représentent environ 19 % des dépenses d'achats du Groupe en 2020. Les trois catégories d'achats les plus exposées sont la fourniture d'électricité, les services de transport, les matériels respiratoires et représentent 87 % des dépenses annuelles avec les fournisseeurs critiques en matière de RSE.

## 5.2. PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE

### Méthodologie d'évaluation

L'évaluation des fournisseurs critiques en matière de RSE est principalement réalisée sur la base de deux types de questionnaires :

- par une **plateforme externe spécialisée** dans l'évaluation de la performance RSE (en 2021, EcoVadis), qui déploie un questionnaire en ligne basé sur la norme ISO 26000 afin d'évaluer l'engagement des fournisseurs en matière de RSE. Les principaux thèmes abordés dans ce questionnaire sont l'environnement, l'éthique, les droits humains et les conditions de travail, et les procédures d'achats responsables mises en œuvre par les fournisseurs ; ou
- par Air Liquide qui a établi un **questionnaire interne** en 2019, complémentaire à la solution proposée par la plateforme externe. Celui-ci est envoyé aux fournisseurs critiques en matière de RSE sélectionnés pour la campagne d'évaluation ayant refusé de répondre au questionnaire déployé par la plateforme externe.

### Résultats d'évaluation

Les réponses apportées au questionnaire ainsi que les documents justificatifs transmis par les fournisseurs sont évalués par des experts de la plateforme externe EcoVadis ou par les acheteurs d'Air Liquide sur une échelle de 100 points. La note obtenue reflète la performance RSE du fournisseur.

Selon les résultats d'évaluation, les fournisseurs peuvent être considérés comme :

- Fournisseur conforme : note égale ou supérieure à 45/100.** Le fournisseur est considéré conforme à la procédure d'achats responsables d'Air Liquide.

Validité de la note : cinq ans ou en cas de renouvellement de son contrat (échéance arrivant en premier) ;

- Fournisseur ayant besoin d'amélioration : note comprise entre 25/100 et 44/100 ou lorsque le fournisseur a un thème noté ≤ 20.**

Validité de la note : trois ans, délai pendant lequel le fournisseur mettra en œuvre un plan d'actions correctif. Un audit environnemental/social sur site peut être décidé pour aider à définir le plan d'actions ;

- Fournisseur non conforme : note inférieure ou égale à 24/100.**

Validité de la note : un an. Un plan d'actions correctif est requis dans le mois suivant sa notation et doit être mis en œuvre avant la réévaluation du fournisseur 12 mois après sa notation.

Les procédures d'évaluation des fournisseurs critiques en matière de RSE prévoient un audit RSE diligenté par un organisme tiers indépendant pour les fournisseurs qui seraient non conformes deux fois consécutives. En 2021, et pour la première fois depuis 2016, deux fournisseurs ont été identifiés comme non conformes deux fois consécutives.

Évaluation du fournisseur critique en matière de RSE (note sur 100)	Note globale du fournisseur		
	≥ 45	entre 25 et 44	≤ 24
Si tous les thèmes obtiennent une note > 20	■	■	■
Si l'un des thèmes obtient une note ≤ 20	■		■

(a) L'environnement, l'éthique, les droits humains et les conditions de travail, et les procédures d'achats responsables mises en œuvre par les fournisseurs.

- Fournisseur conforme
- Fournisseur ayant besoin d'amélioration
- Fournisseur non conforme

## 5.3. ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

### Procédures

Dans l'objectif d'atténuer les risques et de prévenir les atteintes graves liés au devoir de vigilance, Air Liquide déploie l'ensemble des composantes de la procédure d'achats responsables incluant notamment les éléments de prévention suivants :

- l'application du **Code de conduite des achats**, disponible en 11 langues, est obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe ayant une activité dans le domaine des achats ;
- le **Code de conduite fournisseurs**, disponible en 14 langues, a pour objectif de promouvoir et faire respecter par l'ensemble des fournisseurs les pratiques relatives aux droits humains, à l'éthique, à la protection de l'environnement et à la sécurité. Il est en accès public sur le [site Internet d'Air Liquide](#) ;
- une **clause d'engagement en matière de RSE** (respect du Code de conduite fournisseurs, sécurité, environnement) est incluse dans les modèles contractuels avec les fournisseurs, y compris ceux des accords-cadres.

### Plans d'actions correctifs

Une fonction dédiée aux achats responsables, au sein de la Direction des Achats, coordonne la mise en œuvre des plans d'actions correctifs grâce à un réseau de correspondants achats responsables présents dans chaque pôle et branches d'activité.

Conformément à la procédure d'évaluation des fournisseurs critiques en matière de RSE décrite au paragraphe 5.2, les fournisseurs ayant besoin d'amélioration et les fournisseurs non conformes doivent établir un plan d'actions correctif.

Selon la taille de l'entreprise ou le type d'actions à mener, ces plans peuvent être établis de différentes manières, par exemple :

- sur la base des axes d'amélioration identifiés lors de l'évaluation sur la plateforme externe ou grâce au questionnaire interne ;
- au cours de la participation des fournisseurs à des formations internes sur des thématiques liées à la RSE.

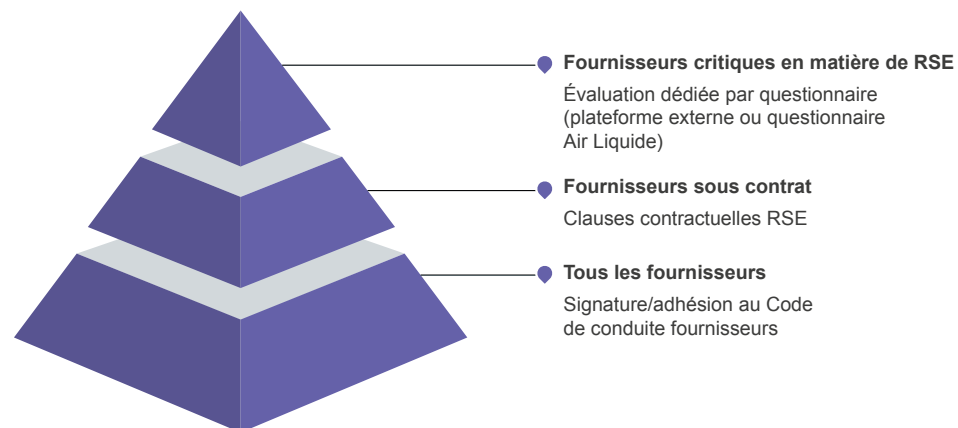
### Formation

En 2021, Air Liquide a organisé des formations en anglais, en chinois, en français et en russe pour sensibiliser les acheteurs et les fournisseurs à la démarche d'Achats Responsables du Groupe et renforcer ainsi son déploiement dans l'organisation. Les formations sont proposées par thème et par géographie.

Certaines formations recouvrent notamment les engagements des nouveaux fournisseurs, la mise en œuvre de plans d'actions correctifs, le questionnaire interne d'évaluation, ainsi que les achats solidaires. Pour les acheteurs, ces modules de formation permettent également de présenter la cohérence entre la démarche Achats Responsables et la stratégie du Groupe, d'expliquer les enjeux de cette démarche et de la positionner comme une source de création de valeur. Au total, 282 acheteurs et 100 fournisseurs ont été formés en 2021.

### L'Observatoire des Achats Responsables

Air Liquide participe également à des initiatives collaboratives et multisectorielles portant sur les achats responsables, notamment en tant que membre de l'Observatoire des Achats Responsables ([l'ObsAR](#)). En 2018, l'association a créé un groupe de travail autour des enjeux que présente la loi sur le Devoir de vigilance pour les fonctions achats à la suite duquel a été publié le livre blanc « Mettre en place les mesures adaptées pour gérer le devoir de vigilance pour les fournisseurs et les sous-traitants », offrant des bonnes pratiques, des méthodes et des outils. Depuis 2021, Air Liquide fait partie du groupe de travail sur le changement climatique lancé par l'ObsAR.





## 5.4. DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ

La mise en œuvre de la procédure d'Achats Responsables, notamment les résultats des évaluations des fournisseurs critiques en matière de RSE, est suivie par la Direction des Achats. Tous les trimestres, un Comité de pilotage, réunissant la fonction achats responsables du Groupe et ses correspondants dans chaque géographie, revoit les progrès effectués sur la base des objectifs que le Groupe s'est fixés.

En 2021, la campagne d'évaluation s'est adressée à 42 % <sup>(1)</sup> des 1 007 fournisseurs identifiés comme critiques en matière de RSE :

- 249 fournisseurs ont été évalués (57 % par la plateforme externe et 43 % par Air Liquide grâce à un questionnaire interne) ;
- 105 fournisseurs non conformes ou ayant besoin d'amélioration ont préparé des plans d'actions correctifs.

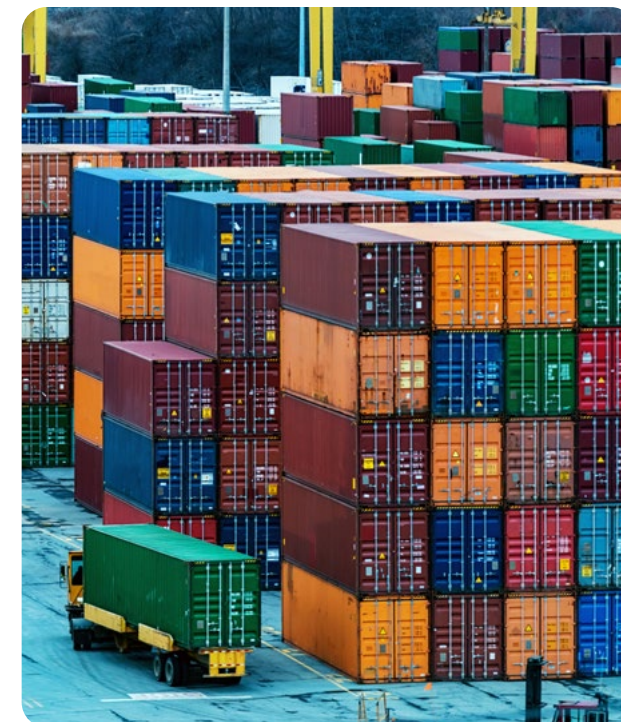
À la fin de la campagne d'évaluation 2021, 83 % des fournisseurs critiques en matière de RSE ont une note en cours de validité, (c'est-à-dire ne nécessitant pas de réévaluation, voir page 55).

(1) Les fournisseurs ayant une note valide durant 1 à 5 ans, tous ne sont pas réévalués chaque année.

	Objectifs 2021	2021
<b>LEVIER 1</b> : part des fournisseurs critiques en matière de RSE concernés par la campagne d'évaluation annuelle et ayant répondu	73 %	83 %
<b>LEVIER 2</b> : part des fournisseurs ayant besoin d'amélioration et ayant préparé un plan d'actions correctif (campagne d'évaluation annuelle)	64 %	82 %
<b>LEVIER 3</b> : part des fournisseurs non conformes ayant préparé et mis en œuvre un plan d'actions correctif	90 %	100 %

Suite aux résultats d'évaluation et du contrôle des plans d'actions correctifs, Air Liquide a suspendu la relation commerciale avec quatre fournisseurs dans le courant de 2021.

Ces indicateurs de suivi ainsi que leur état d'avancement ont été présentés en septembre 2021 durant le Comité Exécutif des achats (Group Procurement Board) réunissant les Directeurs Opérationnels des géographies supervisant les Directions Achats.



# 6

## MÉCANISME D'ALERTE

Vous alertez, nous agissons !

- > 6.1. Recueil des signalements
- > 6.2. Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et évaluation de leur efficacité

## 6.1. RECUEIL DES SIGNALEMENTS

Le Groupe dispose depuis 2015 dans l'ensemble de ses entités d'un système d'alerte, [EthiCall](#) pour toutes les sociétés du Groupe hors Airgas, [EthicsPoint](#) pour Airgas et ses filiales, permettant à chaque salarié et collaborateur extérieur (prestataire exécutant une mission de longue durée sur un site Air Liquide) de faire un signalement.

Ce signalement peut porter sur toute :

- conduite ou situation contraire aux engagements du Groupe en matière de santé et de sécurité ;
- atteinte grave envers les droits humains ;
- conduite ou situation contraire aux engagements du Groupe en matière d'environnement ;
- déviation par rapport au Code de conduite.

Les catégories de signalement, notamment les formes de harcèlement, de discrimination, d'atteinte aux droits humains ou à l'environnement, ont été précisées pour tenir compte des nécessités du devoir de vigilance. Elles en facilitent l'analyse et le traitement sans pour autant contraindre la libre expression du donneur d'alerte.

Grâce à une communication régulière (Ex. : via affichage, Intranet, rappel dans le e-learning annuel et obligatoire relatif au Code de conduite, communication managériale, formation d'accueil des nouveaux embauchés), tout collaborateur a connaissance du système d'alerte et peut facilement faire un signalement dans sa propre langue par téléphone ou sur le site Internet dédié du prestataire.



Le principe de l'absence de sanction ou de mesure de rétorsion pour tout donneur d'alerte qui émet un signalement de bonne foi est garanti par le Groupe. Ces principes concernant les protections accordées aux lanceurs d'alerte (possibilité de faire un signalement dans sa langue par écrit ou téléphoniquement, de manière anonyme ou non, respect de la confidentialité, protection contre toute forme de représailles) sont réaffirmés dans la mise à jour du Code de conduite publiée fin 2021 ainsi que sur le site abritant le dispositif d'alerte.

Tous les signalements sont traités de manière confidentielle et dans un délai raisonnable, généralement en moins de deux mois. Le traitement des signalements est réalisé par des équipes internes en fonction de leur nature et de leur origine géographique. Les collaborateurs responsables de traitement peuvent faire appel à des ressources externes le cas échéant. Les résultats de l'examen du signalement, les mesures correctrices et les sanctions éventuellement envisagées sont revus par une instance indépendante de l'entité d'où provient le signalement. La revue des cas les plus sévères est effectuée par un Comité Éthique au niveau du pôle ou de l'activité globale concerné, voire par le Comité Éthique et Conformité du Groupe.

Ce système est complémentaire aux autres voies de signalement d'incidents au sein des entités (hiérarchie, Direction des Ressources Humaines, Direction Juridique, etc.). Il permet une prise en charge rapide et structurée des signalements reçus, minimisant ainsi leur impact potentiel sur les personnes et l'organisation.

Le Groupe a étendu en fin d'année 2021 l'accès au système d'alerte EthiCall à l'ensemble des parties prenantes internes et externes, après avoir consulté les instances représentatives du personnel en France.

Concernant les accidents sécurité et sûreté les plus graves, le processus de reporting de ces événements permet d'informer très rapidement le management et les responsables sécurité ou sûreté concernés de la filiale, du groupe de pays (cluster), du pôle et du Groupe en fonction de la gravité. Un processus de gestion de crise et de suivi de la situation est alors mis en place pour permettre la prise en charge optimale des éventuelles victimes, sécuriser la situation et mettre en place une équipe d'investigation compétente et adaptée à l'évènement.

Pour les données à caractère personnel (DCP), Air Liquide a déployé des outils spécifiques de recueil des demandes d'exercice de droits et de signalement d'éventuelles violations des DCP. De plus, Air Liquide a souscrit un contrat avec une société chargée de rechercher et signaler les DCP accessibles illégalement via Internet. Ces demandes et signalements sont enregistrés dans un registre dédié.

## I 6.2. DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ

Le système d'alerte est supervisé par le Délégué Éthique du Groupe, qui s'assure de la conformité de son fonctionnement, en particulier de sa bonne diffusion dans l'ensemble du Groupe, du bon traitement des signalements et de la protection des donneurs d'alerte. Il rend compte au Comité Éthique et Conformité du Groupe et au Comité d'audit et des comptes du Conseil d'Administration des principaux indicateurs et enseignements de ce système.

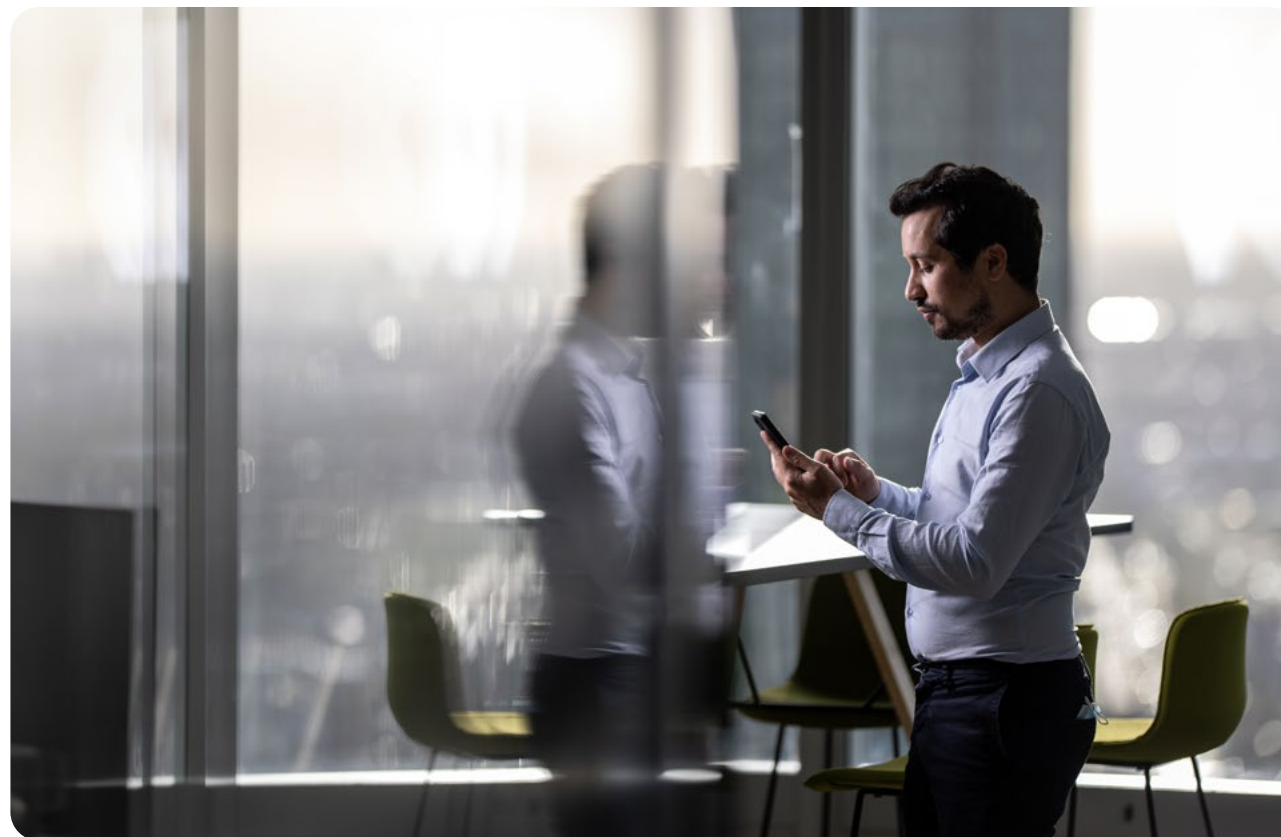
En 2021, 192 signalements ont été remontés par le système d'alerte, et notamment :

- **discrimination et harcèlement moral : 97 cas ;**
- **atteinte à la santé, à la sécurité ou à l'environnement : 17 cas.**

**37 % des signalements ont été considérés comme avérés après enquête** et ont donné lieu à des sanctions et des mesures correctrices.

Une présentation du dispositif de signalements éthiques et de ses principaux résultats est réalisée chaque année à l'attention des représentants du personnel de L'Air Liquide S.A.

En 2021, Air Liquide a enregistré dans l'ensemble du Groupe **56 demandes d'exercice des droits ou de signalements de violations des données à caractère personnel.**





Vos questions et suggestions sont les bienvenues,  
entrez en relation avec nous :

[contact.vigilance@airliquide.com](mailto:contact.vigilance@airliquide.com)

L'Air Liquide - société anonyme pour l'étude et l'exploitation  
des procédés Georges Claude au capital de 2 614 100 703,50 €

**Crédits photos :** Getty, iStock, Adrien Daste, Bertrand Holsnyder, Constant Formé-Bècherat,  
John Hymniuk, ZHAOWEI, Karen Kriebel, Pau Hana Productions, Utopikphoto, Pierre-Emmanuel  
Rastoin, zhongguo, Toyota Motor North America, Daniel Ingold, Shaunl. **Réalisation :** Ruban Blanc

*Suivez-nous*



[www.airliquide.com](http://www.airliquide.com)



[@AirLiquideGroup](https://twitter.com/AirLiquideGroup)



Chaîne Air Liquide Corp



[linkedin.com/company/  
airliquide](https://linkedin.com/company/airliquide)